

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

BÈGLES

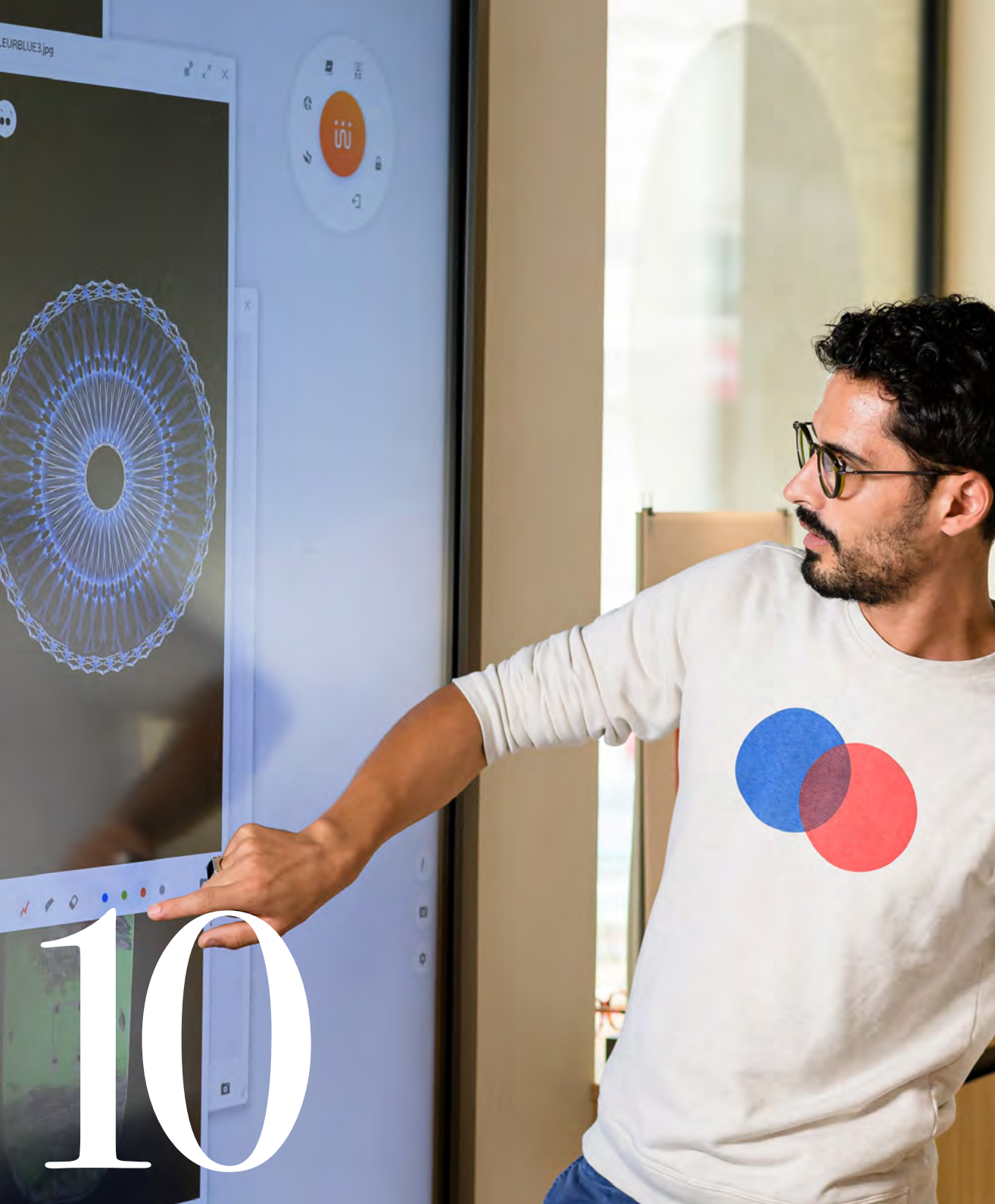
Valorem s'associe
à Enargia

LES PORTRAITS DE L'ÉTÉ

Xavier Dikor Mbouma,
capitaine d'entreprise

Gironde

Les Opticiens augmentés



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Raphaëlle **MOURET** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55





Dans l'actu

GRONDE

4 En bref Gironde

10 À la Une
Les opticiens augmentés

16 Les portraits de l'été
Xavier Dikor Mbouma, capitaine d'entreprise

18 Bègles
Valorem s'associe à Enargia

EN RÉGION

20 En bref Nouvelle-Aquitaine

22 Dordogne
Neuic et Prunier, les leaders du caviar !

24 Landes
L'US Dax en pro D2 : ce qui change
Tendances Business

Tendances Business

28 Économie
Repères : Climat des affaires, croissance

30 Territoires
Immobilier : le littoral à prix d'or

32 Entreprises
La facturation électronique et ses échéances

34 Droit
Régulation des « dark stores »
et « dark kitchens »

Vini & Culture

36 En bref Sortir en Gironde

38 Un été en France
Loire à vélo : un autre regard sur le fleuve royal

42 Cinéma
Les As de la jungle 2 : Opération tour du monde

44 Cinéma Actus

45 Cinéma en bref

46 Annonces Légales



Sommaire

Gironde En bref

Mérignac INEA S'OFFRE DEUX BÂTIMENTS AU SEIN D'ECOSPH'AIR

La foncière immobilière INEA, positionnée sur le « green building », vient de signer l'acquisition, en VEFA (vente en état futur d'achèvement), de l'ensemble de la logistique du projet OLEA à Mérignac. Il se situe sur le parc économique et environnemental Ecosph'air, près de l'aéroport. La filiale d'INEA, Flex Park, a fait l'acquisition de ces deux bâtiments, d'une surface locative de 6 022 m² et de 87 places de parking, auprès du promoteur Aventim. La livraison est ainsi prévue pour le quatrième trimestre 2024. « Il s'agit de notre seconde acquisition au sein d'Ecosph'air, parc faisant partie d'un vaste projet de développement économique porté par l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport. OLEA vient étoffer notre patrimoine bordelais de logistique urbaine, puisque nous sommes déjà présents à Saint-Jean d'Illac », indique Arline Gaujal-Kempler, directrice générale déléguée d'INEA. Créée en mars 2005, INEA est une SIIC (société d'investissement immobilier cotée), qui investit dans des immeubles tertiaires neufs ou récents, situés dans les principales métropoles françaises.

C.D.R.



Vue du futur
du projet OLEA



Nouvelle-Aquitaine REBOND D'ACTIVITÉ DANS LES SERVICES EN JUILLET

Selon les données récoltées par la Banque de France, l'économie régionale a connu, au mois de juillet, une situation quelque peu divergente de la tendance nationale, avec un rebond dans les services et un repli dans l'industrie et le bâtiment. Pour le troisième mois consécutif, la production industrielle s'est contractée dans la plupart des segments. Un voyant au vert toutefois : les industriels confirment une baisse très progressive du prix des matières premières. Les prestations de services rebondissent mais masquent de fortes disparités selon les secteurs. La revalorisation des tarifs impacte favorablement les trésoreries des entreprises. Par ailleurs, plus de la moitié des dirigeants indiquent des difficultés à recruter du personnel. Dans le bâtiment, l'activité reste dynamique mais se contracte. Les carnets de commandes baissent notamment pour la construction de logements neufs. Dans l'ensemble les prix de vente stagnent.

Libourne FERMENTALG PRÉPARE SON PLAN STRATÉGIQUE

Fermentalg, expert dans la recherche et l'exploitation industrielle des microalgues, prépare pour cet automne son nouveau plan stratégique, sous la conduite du nouveau directeur général, Pierre Josselin. L'accélération rapide des ventes constitue sa priorité pour les prochains mois, au même titre que la RSE : priorité aux projets les plus prometteurs, pour valoriser « les caractéristiques uniques des solutions Fermentalg », et à une moindre dépendance des fluctuations conjoncturelles. Pour l'heure, l'activité reste impactée par un contexte macro-économique tendu : le chiffre d'affaires sur le premier semestre s'élève à 2,4 M€, contre 5,2 M€ pour la même période 2022, qui avait bénéficié de commandes record en Europe et en Amérique du Nord.



Bordeaux CARAMAPS CÉLÈBRE SES DIX ANS

La startup, qui développe un outil destiné à faciliter les voyages en camping-car, fête ses dix ans. Et elle fait peau neuve pour l'occasion.

En 2023, la société a procédé à une refonte de tout son système, avec le lancement d'une nouvelle version de sa solution web et de son application. Un investissement rendu possible par la levée de fonds de 12 millions d'euros du groupe limougeaud Hunyvers, dont Caramaps est une filiale à 100 %. Depuis sa création, l'entreprise bordelaise fait état de 800 000 utilisateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 64 200 euros en 2022, et affiche un objectif de croissance de +150 % entre 2022 et 2023. « Caramaps est le seul outil sur le marché qui regroupe tous les services dont les voyageurs itinérants ont besoin. Nous nous positionnons à la fois comme un planificateur de voyages malin, une boussole de poche, un guide expérimenté de terrain pour réussir son voyage », déclare Nicolas Rabault, cofondateur de Caramaps.



Bordeaux

MOBILITÉ DOUCE : ZEWAY DÉBARQUE

Zeway, entreprise spécialisée dans la location de scooters électriques individuels, lancée il y a deux ans à Paris, s'installe à Bordeaux. Cette location peut se faire avec ou sans engagement, parmi trois modèles de scooters différents : 50Cc, 125 Cc et trois-roues. Et c'est du côté des batteries que la start-up tente d'innover, en proposant un réseau de dix stations où il sera possible d'échanger la batterie de son scooter. Il faudra donc que l'utilisateur se rende dans l'un de ces points d'échanges, dépose la batterie utilisée et en prenne une pleine. Ces stations seront progressivement implantées, d'ici à la fin de l'été, à Bordeaux et dans les communes alentour, chez les partenaires de la start-up : Monoprix, BNP Paribas, ESSO ou encore Total Énergie. Des premières stations sont par ailleurs déjà opérationnelles. « Nous sommes convaincus que le battery swapping est en passe de devenir un nouveau standard de recharge instantanée incontournable pour la mobilité électrique urbaine », se réjouissent Stéphanie Gosset et Amaury Korniloff, les fondateurs de Zeway.



DR PIER
VINCENZO PIAZZA

Bordeaux

ÆLIS FARMA S'ATTAQUE À L'AUTISME

Sa nouvelle classe de médicaments traitant les troubles liés à la consommation excessive de cannabis a prouvé son efficacité lors de l'étude clinique de phase 2a, faisant l'objet au mois de juin d'un article dans la revue « Nature Medicine ». « Cet article séminale couronne plus d'une décennie de recherche (...) », a réagi dans un communiqué le Dr Pier Vincenzo Piazza, fondateur et dirigeant d'Ælis Farma. La société biopharmaceutique développe un 2^e candidat-médicament, AEF0217, qui a montré une efficacité en phase clinique 1 et 2 dans les troubles cognitifs liés à la trisomie 21. Et plus récemment en phase préclinique dans les troubles autistiques. « Les données précliniques obtenues (...) ont suscité un vif intérêt de la communauté scientifique et elles nous incitent à évaluer (...) la faisabilité de développer AEF0217 dans cette nouvelle indication. De façon plus générale, elles suggèrent que notre 2^e candidat-médicament pourrait aussi aider des patients qui souffrent du spectre de l'autisme, ouvrant potentiellement de façon considérable les domaines d'applications de AEF0217 », a-t-il déclaré.

Mérignac YNOV S'ALLIE À CONTENTSQUARE

Le groupe Ynov, fondé en Gironde en 2011, et la licorne parisienne Contentsquare lancent un partenariat pédagogique. Il vise à intégrer la solution de Digital Experience Analytics de Contentsquare dans les cursus de formation marketing et design d'Ynov. Ainsi, dès la rentrée 2023, plus de 700 étudiants en master des campus Ynov d'Aix, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Rennes, Sophia Antipolis et Toulouse, seront formés à l'utilisation de cette plateforme. Celle-ci analyse l'expérience digitale des utilisateurs et transforme ces données en recommandations. Les étudiants passeront donc les plus hauts niveaux de certification de la plateforme afin d'acquérir de nouvelles compétences dans l'amélioration des expériences clients. « Avec ce partenariat, nous renforçons notre réponse à la pénurie de talents dans le digital en France, en élevant le niveau de nos étudiants, pour répondre à la demande d'experts du numérique dans les entreprises de nos territoires », déclare Anil Bénard-Dende, directeur général du groupe Ynov Campus.



Nouvelle-Aquitaine LE CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE RECONDUIT POUR 1 AN

Les élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis en séance plénière le 12 juin dernier, ont voté le prolongement, pour une durée d'un an, du contrat de filière Livre 2021-2023. La raison d'être de ce contrat : soutenir un accord en faveur de l'économie du livre en Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier comprend la collaboration entre la collectivité régionale et le Centre National du Livre (CNL), l'État (DRAC), et l'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel (ALCA). L'objectif de cette prolongation : laisser un temps de concertation pour mieux ré-interroger les dispositifs proposés pour soutenir les professionnels du Livre. Les concertations débuteront en octobre prochain, et se baseront en partie sur les quatre études menées par l'Agence Régionale ALCA, concernant la chaîne du livre : les auteurs, les manifestations littéraires, l'économie du livre et les métiers de l'édition et l'impression. « Ce temps de concertation permettra de prendre en compte pour le nouveau contrat, prévu dès 2025, plusieurs enjeux pour la filière, comme le diagnostic de territoire souhaité par le CNL, et d'aligner au mieux la temporalité des contrats au niveau national », précise Charline Claveau, vice-présidente du Conseil régional en charge de la culture, des langues et cultures régionales, du patrimoine et de la francophonie.



© D.R.



Bordeaux **COLLECTIVE ADVENTURE LANCE ROLETIME**

Le jeune studio bordelais Collective Adventure, qui se positionne dans le jeu de société à impact social, sociétal et environnemental, lance son premier jeu : « ROLETIME, la plaine des bourdonnements ». Conçu et fabriqué en France, en collaboration avec le laboratoire d'éco-entomologie basé à Orléans, son objectif serait d'être le premier jeu de « rôle » à impact, en incarnant des insectes pollinisateurs qui partent explorer la nature. Selon les créateurs, le concept s'adresse autant aux familles qu'aux joueurs de sociétés passionnés. Ce lancement est par ailleurs accompagné d'une nomination aux trophées Éditeur du Festival Ludique International de Parthenay : FLIP. « Nous avons senti que le moment était arrivé en 2021 d'associer notre passion pour le jeu et notre envie de contribuer à un monde plus juste et durable », indiquent Jeremy Buisson et Laura Degracia, les fondateurs de Collective Adventure.



Bègles **BYE BUY CAR VISE 150 POINTS DE VENTE**

Fondée en 2019 par le Bordelais Maxime Beyet, l'enseigne Bye Buy Car, dont le siège social est à Bègles, est un réseau d'agences de vente et rachat de voitures d'occasion aux particuliers. Sa plateforme référence plus de 2 000 voitures sur toute la France. Le réseau de franchise est à la recherche de nouveaux partenaires et propose deux formules pour le rejoindre : la licence de marque ou le label partenaire. Au sein de chaque point de vente, des agents commerciaux accompagnent les particuliers dans chaque étape d'achat ou de vente de leur véhicule. Le réseau compte aujourd'hui une trentaine de points de vente en France : Toulouse, Strasbourg, Lille, Reims, Amiens, Rennes, Quimper, Limoges, Montpellier ou encore Bastia. Le fondateur ambitionne aussi d'atteindre la barre des 150 points de vente en France d'ici cinq ans, et de déployer le concept en Belgique, Suisse, au Luxembourg, en Espagne et au Portugal d'ici à 2025.



Villenave-d'Ornon **MODE : AATISE OUVRE SON PREMIER ATELIER-BOUTIQUE**

Atelier de confection artisanal, espace de coworking et boutique de prêt-à-porter... La marque de mode Aatise, fondée par Heide Baumann à Bordeaux en 2017, est spécialisée dans la confection de vêtements et accessoires écoresponsables. Fabriqués en France, écoconçus avec des matières durables ou upcyclés, les produits Aatise, qui s'adressent aux hommes et aux femmes, sont présentés tout comme leur processus de fabrication dans ce nouvel espace. Produits en toutes petites séries ou à la demande, les vêtements peuvent même être personnalisés par les clients, sur demande. Rendez-vous rue Marc Gauthier, Village d'Entreprise, Porte 1, à Villenave-d'Ornon.



HEIDE
BAUMANN
Fondatrice
de Aatise



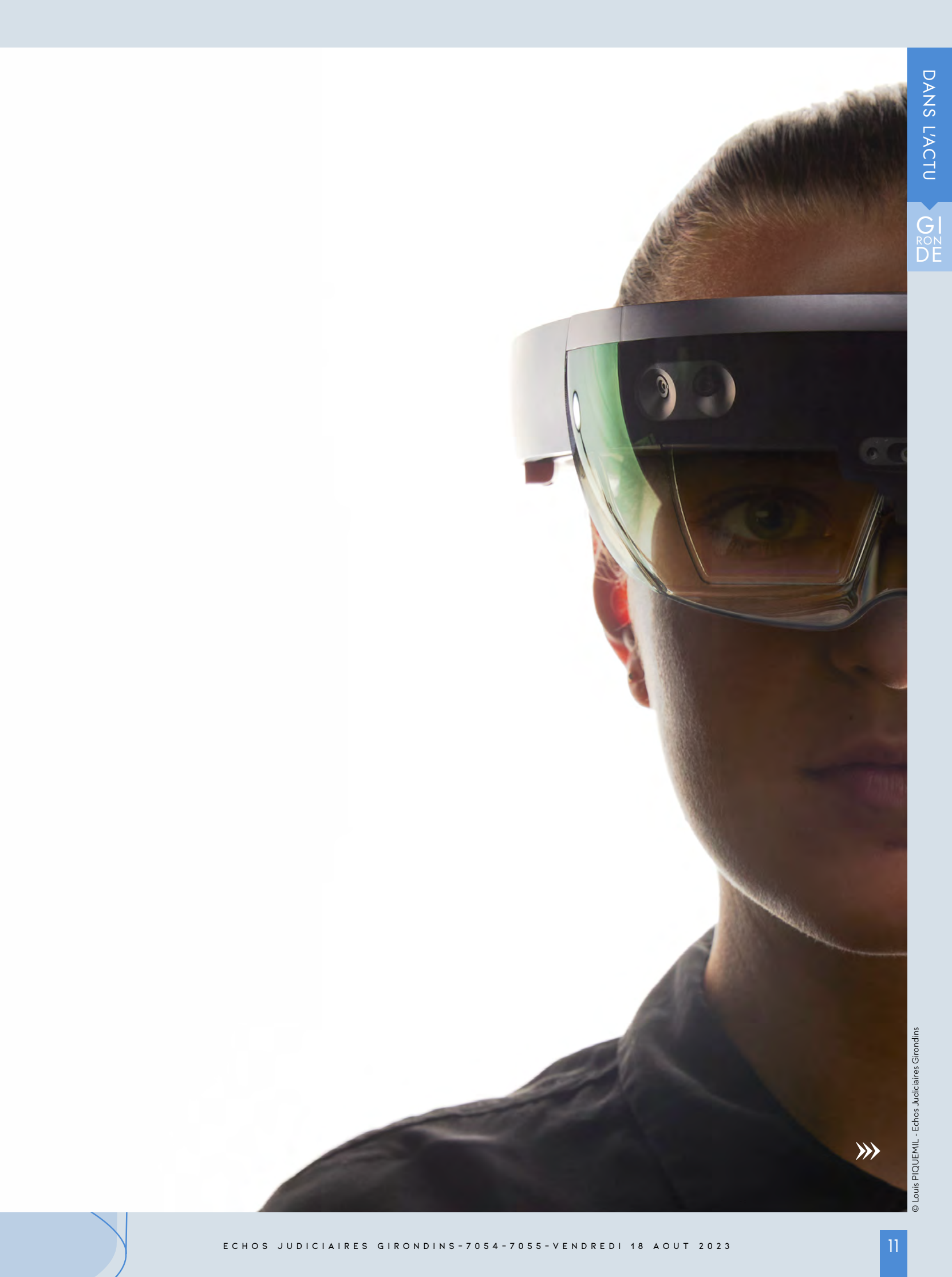
Bordeaux **OVERFULL VEUT RIVALISER AVEC THEFORK ET ZENCHEF**

Lancée en 2019 par Eric Péchaudral, la startup bordelaise Overfull est une plateforme de réservation pour restaurant. Elle ambitionne de se positionner comme l'un des trois acteurs majeurs du secteur, aux côtés des plateformes TheFork et Zenchef. Pour se démarquer, elle mise sur son outil capable de tenir compte des souhaits et attentes des clients, grâce à l'utilisation d'algorithmes spécifiquement élaborés pour capter, gérer et stocker les données des clients. L'entreprise compte à ce jour 15 salariés et accompagne 1 300 restaurateurs en France, dans les Dom Tom et dans la plupart des pays francophones.

Les Opticiens augmentés

GIRONDE • Enfiler un casque de réalité virtuelle chez l'opticien ? C'est la tendance du moment sur le territoire. Le partenariat entre la société Eyesoft et La Bordelaise de Lunetterie permet un état des lieux de la vision binoculaire en magasin, favorisant l'adaptation des patients aux lunettes. Tandis que l'opticien Iris&Octave s'est reposé sur la société Immersion pour faire de sa boutique « un espace ludique et didactique ». Deux pistes pour faciliter l'accès aux soins et favoriser la digitalisation des métiers de l'optique.

Par Jennifer WUNSCH



Eyesoft –
La Bordelaise
de Lunetterie

Les opticiens en blouse blanche

« **N**ous souhaitons renforcer l'image de professionnel de santé des opticiens, tant auprès de nos clients que de nos équipes », affirme Mathieu Perguilhem, directeur commercial de La Bordelaise de Lunetterie. L'entreprise, dont le siège social se trouve à Talence, a décidé de déployer la solution de la société bordelaise Eyesoft dans ses 25 magasins girondins et ses 5 franchises. Appelée EMAA CHECK, elle permet en quelques minutes de faire un état des lieux de la vision binoculaire. « Notre solution consiste à vérifier l'équilibre entre les deux yeux. Cela permet une identification précoce des troubles oculomoteurs, mais aussi de comprendre voire même d'anticiper en magasin un risque d'inadaptation aux lunettes ou aux verres progressifs », explique Audrey Persillon. Orthoptiste et opticienne, la cofondatrice avec

Thomas Didier d'Eyesoft a rapidement convaincu La Bordelaise de Lunetterie, où elle avait commencé sa carrière dans l'optique en alternance. Avec EMAA CHECK, l'opticien peut être amené à conseiller la réalisation d'un bilan chez l'orthoptiste, dont la spécialité est la prise en charge des déséquilibres entre les deux yeux. « L'idée est de redonner du sens à notre métier et de participer activement aux échanges entre les 3 spécialistes de la filière vision : ophtalmologues, orthoptistes et opticiens », résume Mathieu Perguilhem.

TECHNOLOGIE BREVETÉE

Reposant sur l'utilisation de casques de réalité virtuelle Picot, la solution d'Eyesoft associe sa technologie d'eyetracker avec l'expertise de ses fondateurs : l'orthoptie. « Notre eyetracker fonctionne avec des caméras disposées à l'intérieur du casque, qui filment en temps réel les mouvements des yeux, les analysent et les traduisent dans une feuille de

bilan en données objectives et compréhensibles. Tout cela grâce à notre algorithme breveté », décrit Audrey Persillon. La mise à disposition des casques, du logiciel et l'accès à la plateforme d'Eyesoft sont inclus dans l'abonnement de 36 mois souscrit par La Bordelaise de Lunetterie.

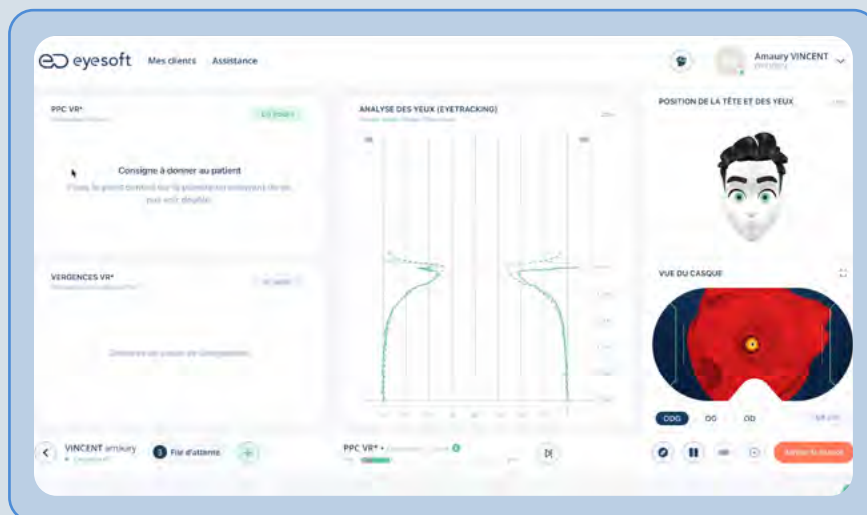
Cette technologie avait permis à Eyesoft de créer un premier produit, EMAA PRO, dispositif médi-

“ Nous souhaitons renforcer l'image de professionnel de santé des opticiens, tant auprès de nos clients que de nos équipes ”

cal d'évaluation, de rééducation et de télé-rééducation utilisé dans les cabinets d'orthoptie. Lancé en pleine crise sanitaire après 3 ans de R&D, il a nécessité « énormément de travail sur l'ergonomie et l'UX design, afin d'être facile et intuitif dans la prise en main », remarque Audrey Persillon. Et confortable pour les utilisateurs. « Le produit est très agréable et les retours clients très positifs. Il y a de surcroît une vraie curiosité pour les casques de réalité virtuelle », note Mathieu Perguilhem.

INTÉGRÉ AU PARCOURS DE VENTE

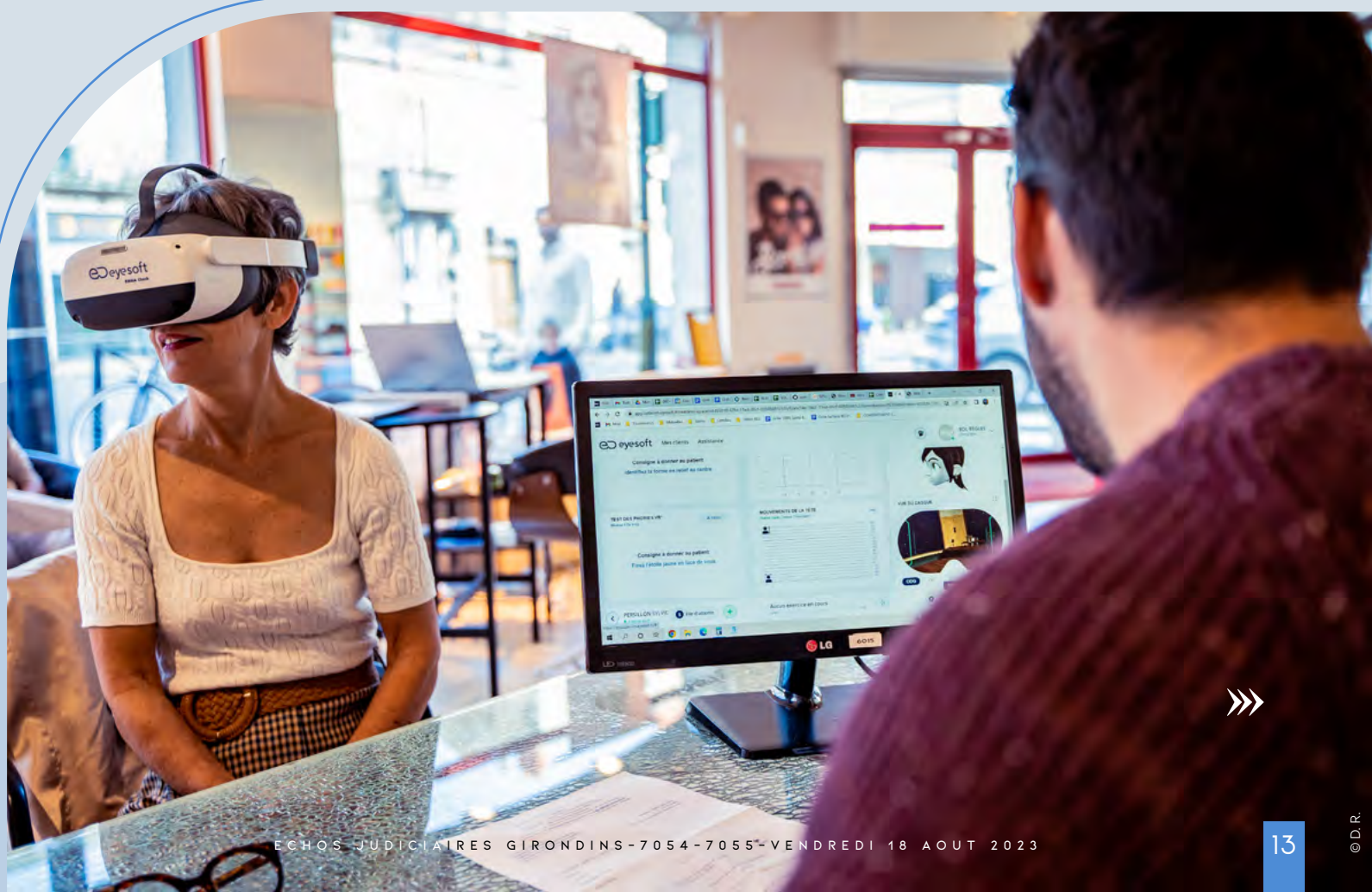
Reste que le produit doit être intégré au parcours de vente des opticiens. Raison pour laquelle Eyesoft a embauché une opticienne technico-commerciale dans son équipe de 9 salariés. La solution EMAA CHECK est déjà déployée dans une douzaine de boutiques de La Bordelaise de Lunetterie, « celles dont les opticiens ont le plus de formation médicale et donc une appétence pour le sujet », précise Alexandre Bouyé, directeur général



et fils du fondateur du réseau girondin. « Nous mettrons à disposition de chacun de nos magasins un cahier des charges de l'utilisation », ajoute Mathieu Perguilhem.

Fondée il y a une cinquantaine d'années, La Bordelaise de Lunetterie se considère comme une « entreprise précurseure ». Parmi les premières en France à pratiquer le tiers payant ou encore à installer des salles d'examen de vue pour faire de la vérification de prescription, l'entreprise a opéré un changement stratégique

après sa reprise par Alexandre Bouyé en 2016. « Nous sommes sortis des réseaux de soins et sommes entrés dans une dynamique de repositionnement de nos métiers sur le conseil et l'expertise. Eyesoft renforce cette image de personnel paramédical que nous voulons véhiculer », conclut Mathieu Perguilhem. Quant à elle en perpétuelle « recherche de solutions visant à améliorer le confort visuel », la société Eyesoft devrait initier une levée de fonds d'ici à la fin de l'année, pour se lancer à l'export en 2024. ■



Iris&Octave – Fabuleuse Immersion **boutique d'optique**

Autre pionnier du genre, la boutique Iris&Octave, créée en 2019 par Sylvain Figerou place Tourny à Bordeaux, et qui a déménagé fin juillet à Saint-Vivien-de-Médoc, non loin de Soulac-sur-Mer. « Notre volonté de départ était de ramener du monde dans les magasins d'optique, en proposant un espace ludique et didactique permettant de rapprocher les consommateurs des sens que sont l'ouïe et la vue », résume le dirigeant. « Tout en remettant du professionnalisme et du service au cœur de notre métier », ajoute-t-il. Pour cela, cet ex-gérant de 15 magasins d'optique employant une quarantaine de collaborateurs vend toutes ses boutiques en 2017 et consacre un investissement de 2,1 millions d'euros à son projet. Il imagine un lieu inédit de 300 m², avec différents espaces que les gens peuvent découvrir librement. Un espace créatif pour les enfants avec miroirs défor-



mants, livres, jeux... ; un Fablab avec découpe laser et découpe numérique pour fabriquer ses propres lunettes à partir de matériaux tels qu'un vieux skateboard ou des douelles. Dans une démarche écologique chère à Sylvain Figerou.

EXPÉRIENCES SENSORIELLES

Il imagine également tout un parcours muséal avec des expériences sensorielles activées par QR codes. « Nous avons conçu, avec un ancien employé aujourd'hui au Catie, des

© D.R.



“ Notre volonté de départ était de ramener du monde dans les magasins d'optique ”



© D.R.

tables de réalité virtuelle sur la vue ; et développé avec le CNRS des tables d'écoute avec les coudes. Nous proposons aussi une douche sensorielle, un vidéoprojecteur 360° pour immerger les gens dans un œil ou une oreille... », détaille le dirigeant. Sylvain Figerou fait appel à la société bordelaise Immersion, spécialiste des solutions de réalité mixte et augmentée, qui lui fournit ce vidéoprojecteur, un écran tactile d'accueil et un casque de réalité mixte HoloLens de Microsoft. Le tout équipé de la suite logiciel Shariing d'Immersion. « Nous avons adapté une application HoloLens pour la découverte de l'œil et de l'oreille. Le besoin d'Iris&Octave, consistant à mettre de la 3D au cœur d'une problématique complexe, pour simplifier la compréhension et le partage des savoirs, est le même que celui d'autres clients comme Renault, Alstom ou Airbus », relate Christophe Chartier, PDG et fondateur d'Immersion. L'intérêt pour lui ? « Nous nous intéressons à l'expérience, à l'humain, c'est-ce qui nous a réuni avec Sylvain. Et puis cela nous permettait de tester nos produits grandeur nature, notamment auprès des enfants », confie-t-il.

PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

À mi-chemin entre le magasin d'optique, puisqu'il vend aussi des lunettes, et le musée interactif, Iris&Octave bénéficie « de retours très positifs, grâce à une très bonne expérience client », assure Sylvain Figerou. Plusieurs villes dans le monde lui ont fait part de leur intérêt pour des franchises, de la Chine au Canada en passant par l'Allemagne et la Norvège. Mais la crise sanitaire a changé la donne pour le dirigeant, obligé de fermer sa seconde boutique à peine

ouverte près de la gare Saint-Jean, dont l'investissement n'est pas amorti. Et qui perd 5 employés en 2022, « le commerce et ses contraintes n'étant plus à la mode », analyse-t-il. Confronté à d'importantes difficultés de recrutement, il doit réduire ses activités, perdant au passage la moitié de son chiffre d'affaires. Avec sa femme et collaboratrice, ils décident finalement de déménager la boutique en Nord-Médoc, où ils vivent. « Nous y sommes attendus par les clients

qui sont vraiment ravis, car il n'y a pas d'opticien à moins de 40 km. Notre zone de chalandise sera d'environ 12 000 personnes ! », se réjouit Sylvain Figerou. Reste pour lui à recruter notamment un audioprothésiste. Iris&Octave gardera un pied à Bordeaux, à travers des magasins éphémères installés plusieurs fois par an, espère-t-il. ■



© D.R.



Xavier Dikor Mbouma

Capitaine d'entreprise

LES PORTRAITS DE L'ÉTÉ •

Xavier Dikor Mbouma, cofondateur de la start-up bordelaise Fari, éditrice du logiciel DataFret, a toujours mis sa capacité de travail au service de son envie d'entreprendre. Il vient de boucler une levée de fonds et d'être sélectionné dans un programme de Google.

Par Jennifer WUNSCH

Beaucoup s'investir, bien s'entourer et toujours analyser les risques. La méthode de travail de Xavier Dikor Mbouma, cofondateur et CEO de Fari Analytics, start-up de création de logiciels d'analyse de données pour les entreprises, lui réussit. À 39 ans, cet entrepreneur originaire de Limoges vient de boucler une levée de fonds de 550 000 euros. Et d'être sélectionné par le programme « Black Founders Fund » de Google. À la clé : 150 000 dollars supplémentaires et un accompagnement par les experts de Google pendant 6 mois. « Une incroyable marque de reconnaissance ». Et « une fierté, car la communauté black et métis est sous-représentée parmi les entrepreneurs, dans les postes à responsabilité, les fonds levés... Il faut en parler pour être inspirant », assure Xavier Dikor Mbouma.

Seul entrepreneur français retenu, il a procédé comme à son habitude pour atteindre son objectif. « J'ai postulé sur la recommandation d'une investisseuse de très bon conseil. Puis je suis passé en mode guerrier ! » décrit-il. Depuis le début de sa carrière, ce sont ses moteurs : « les challenges, les rencontres et l'envie d'entreprendre, car c'est excitant et nécessite une énorme capacité de travail », mesure-t-il.

ANIMER LE COLLECTIF

Il en fallait pour mener de front ses études de commerce, une année à Londres, puis une carrière de directeur commercial dans des cabinets de conseil financier. « C'est là que j'ai découvert que j'aimais vraiment manager : transmettre, fédérer, animer le collectif... C'est un peu comme le rôle de capitaine que j'ai souvent occupé au basket », remarque ce sportif qui a joué en championnat de France junior. En parallèle, il lance ses premiers projets entrepreneuriaux, en s'associant avec des amis : la marque de vêtements Amonray (2007-2011), puis le concept de création de sandwiches Broads (2012-2015).

“Le réseau est important, avoir des valeurs et se montrer fiable permet de le garder dans la durée”

« Avec ces expériences, j'ai constaté qu'il me manquait quelques clés », admet-il. Alors sur les conseils de son mentor Alexandre Arnon, rencontré chez GBA & Associés/Deloitte, il obtient un Executive MBA de l'Edhec Paris. « Bouleversante à de nombreux égards », cette formation d'excellence confirme son projet. Passé directeur commercial chez Fi-Serv, il rencontre son futur associé Mathieu Ducouret, spécialiste data, lui aussi Limougeaud. Ensemble, ils lancent leur start-up d'optimisation de produit net bancaire, basée sur l'analyse de données, Fari Analytics, en 2019 à Bordeaux.

LE RATIO BÉNÉFICES/RISQUES

Xavier Dikor Mbouma y applique la même recette. Suivre les conseils d'un ami en postulant au Village by CA Aquitaine. « Cela nous correspond parfaitement : il y a un vrai collectif d'entrepreneurs », note-t-il. Intégrer un ami d'enfance de Limoges comme 3e associé : Mathieu Brothier, spécialiste produit, qui leur apporte la méthodologie d'éditeur de logiciel. Puis faire évoluer l'entreprise en analysant ses réussites. « Le jour de notre entrée au Village, Sanofi nous a proposé d'appliquer notre expertise data au contrôle de factures de transport. Deux ans après, nous en avons fait un logiciel : DataFret », résume le dirigeant, qui gère la partie commerciale, administrative et financière de Fari. Car « entreprendre, c'est constamment analyser le ratio bénéfices/risques », estime-t-il.

L'entrepreneur, qui donne également des cours à l'IGS Paris, Kedge Bordeaux et l'ESSEN, rappelle toujours à ses étudiants que « le réseau est important, et qu'avoir des valeurs et se montrer fiable permet de le garder dans la durée ». « Je tiens mes valeurs de mon extraordinaire maman, infirmière », confie Xavier Dikor Mbouma. « Je suis très famille, c'est à eux que va prioritairement le temps que j'arrive à libérer », assure-t-il. Juste avant ses amis et le sport, qu'il pratique aussi souvent que possible, pour tenir la distance. ■

À MOTS DÉCOUVERTS

Cet été, cap sur...

« Le Sud-Est, puis La Palmyre, avec mes amis d'enfance »

On trouve quoi dans votre valise ?

« Beaucoup trop de choses, car je la fais toujours au dernier moment, dans la panique ! »

Votre lecture de l'été :

« Un Houellebecq : *La carte et le territoire* ; et les mangas *Naruto* de mon fils »

Le tube à écouter :

Stunnin' de Curtis Waters (feat. Harm Franklin)

Votre cocktail signature ?

« Le long island, que m'a fait découvrir mon associé Mathieu Brothier »

Le meilleur endroit pour le siroter :

« N'importe où à Biarritz ! »

Votre meilleur spot girondin :

« Le Bassin d'Arcachon en général, où on se retrouve régulièrement avec les entrepreneurs du Village by CA »

Un projet pour la rentrée ?

« Côté perso, je déménage avec ma famille dans les Chartrons et j'aimerais reprendre le basket pour une dernière saison. Côté pro, nous allons accueillir un nouveau salarié, lancer une V2 du logiciel, et réfléchir à un déménagement potentiel des bureaux pour 2024 »

Valorem s'associe à Enargia

BÈGLES • Le groupe girondin Valorem annonce la signature de contrats de vente d'électricité à la coopérative Enargia, fournisseur coopératif et local d'énergie renouvelable au Pays basque.

Par Vincent BIARD

Opérateur indépendant en énergies vertes, Valorem va fournir une partie des clients d'Enargia avec de l'électricité produite par un parc éolien et un parc photovoltaïque produisant 31 gigawatt-heures (GWh) par an. C'est l'équivalent de la consommation de 6 800 foyers soit 72 % de la consommation électrique résidentielle d'une ville comme Saint-Jean-de-Luz. Concrètement, 100 % de l'électricité produite par les éoliennes du parc de Lhuître (10) et par les panneaux solaires du parc de Lafitte-Vigordane (31) sera fournie à Enargia.

UNE OFFRE D'ÉLECTRICITÉ 100 % RENEUVELABLE

Créée en 2018, la coopérative Enargia est installée au sein de la pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain. Enargia propose des offres de fourniture d'électricité 100 % renouvelable aux habitants et professionnels du Pays basque avec pour objectif à terme que cette énergie soit produite le plus localement possible. En décembre dernier, Enargia a remporté un appel d'offres lancé par la Communauté Pays Basque pour alimenter ses 229 sites ainsi que le réseau d'éclairage public, c'est un volume total de 30 GWh équivalent de la consommation annuelle de 2 500 foyers pendant trois ans.



ACTIVITÉ EN FORTE HAUSSE

Avec 110 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, le groupe bordelais Valorem est devenu un opérateur de référence des énergies renouvelables en France. S'appuyant sur 34 parcs éoliens, 17 centrales solaires et 16 centrales hydroélectriques, l'activité de Valorem dans la production et la distribution d'électricité verte est en forte hausse. Le partenariat avec Enargia confirme l'attractivité et la compétitivité de l'électricité renouvelable produite en France. ■

“ Enargia a remporté l'appel d'offres de la Communauté Pays Basque pour alimenter 229 sites et le réseau d'éclairage public ”

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

79 € TTC
magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur echos-judiciaires.com

Paiement sécurisé



- | | | | |
|----------------|--|--------------------------------------|--|
| Magazine + Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 48 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 79 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 119 € |
| Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 24 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 39 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 59 € |

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : Catherine Depetris
abonnement@echos-judiciaires.com / 05 57 14 07 55
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

Nouvelle-Aquitaine En bref



© OTI Landes Atlantique Sud

Landes JUILLET : LES PROFESSIONNELS PARTAGÉS

Après les records de la période post-Covid, l'activité touristique se stabilise dans les Landes. « L'opinion des professionnels est favorable, mais ils évaluent la fréquentation inférieure à l'an passé », note l'agence Landes Attractivité dans son baromètre du mois de juillet, même si les nuitées ont enregistré des pics au cours du long week-end du 14 juillet sur la côte et des fêtes de la Madeleine à Mont-de-Marsan.

Sur le littoral, le niveau de satisfaction reste partagé. Si les campings, les meublés, les sites de visite tirent leur épingle du jeu avec un niveau d'activité équivalent à 2022 ou en hausse, les hôtels, chambres d'hôtes, sites de loisirs et une bonne moitié de restaurants semblent marquer le pas. Sur la zone intérieure qui n'a pas bénéficié du 14 juillet, 58 % des professionnels jugent la fréquentation en baisse par rapport à 2022, à l'exception des sites de visite qui enregistrent une progression par rapport à l'an passé, du locatif et des hôtels plutôt satisfaits. Malgré des taux de réservation favorables pour les mois d'août (entre 70 % et 83 % de taux de remplissage) et septembre (74 %), une inquiétude pointe chez les hébergeurs, liée à l'évolution des comportements (morcellement des séjours, réservation de dernière minute, dépendance aux conditions météo...).

Capbreton DRAGAGE DU PORT À VENIR

3,2 millions d'euros, c'est le coût estimatif du dragage du port de Capbreton, prévu de fin septembre 2023 à fin avril 2024. Pas moins de 69 000 m³ de sédiments doivent être prélevés par le groupe vendéen Merceron spécialisé dans les travaux publics maritimes, retenu pour réaliser ce chantier.

« Une barge sera mise à disposition pendant trois mois par le département de Charente-Maritime pour les parties centrales du bassin portuaire. Des bassines effectueront le dragage au niveau des pontons.

Les sables dragués seront clapés en mer sur une zone située au nord du port », précise la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, gestionnaire du port.



© D.R.



© Atelier du Piment d'Espelette

Espelette L'ATELIER DU PIMENT DANS LE TOP 10

Avec 60 000 visiteurs en 2022, l'atelier du Piment d'Espelette est classé à la quatrième place du « Top 10 des très petites entreprises les plus visitées en France ». Réalisé tous les deux ans par l'association Entreprise et Découverte, ce classement publié en juillet distingue d'autres entreprises des Pyrénées-Atlantiques. La Cave de Gan-Jurançon, avec 213 000 visiteurs en 2022, est, elle, positionnée à la quatrième place « des entreprises les plus visitées en France ». Au Pays basque la chocolaterie Antton d'Espelette (30 000 visiteurs) et l'Atelier du jambon Pierre Ibaialde à Bayonne (21 570 visiteurs) pointent respectivement à la 5^e et à 9^e place « des entreprises les plus visitées en Nouvelle-Aquitaine ».

Anglet EBERRIA OPÉRATIONNELLE DANS LE PHOTOVOLTAÏQUE

Créée il y a quelques mois, la société Eberria est annoncée comme maintenant opérationnelle sur le marché du photovoltaïque par Xavier Lacoste son directeur général. Eberria est une filiale de Glass Partners Solutions fondé par Élie Benmergui à Anglet. Ce groupe international est l'un des leaders indépendants français de la fabrication, transformation et distribution de produits verriers. En réalisant une levée de fonds de 50 millions d'euros en 2022, le groupe Glass Partners Solutions s'est donné les moyens de s'imposer en acteur européen de référence sur son marché. Avec sa filiale Eberria, le groupe Glass Partners Solutions se diversifie en étant désormais opérationnel dans le déploiement de toitures solaires commerciales et industrielles, d'ombrières photovoltaïques, d'installations photovoltaïques intégrées au bâtiment (BIPV).



© Pixabay

Neuvic et Prunier Les leaders du caviar !

DORDOGNE • Rapprochez Neuvic et Prunier et vous obtiendrez « le nouveau leader du caviar français » : les deux piliers de cette production de luxe ont conclu un accord pour la création de Groupe Prunier.

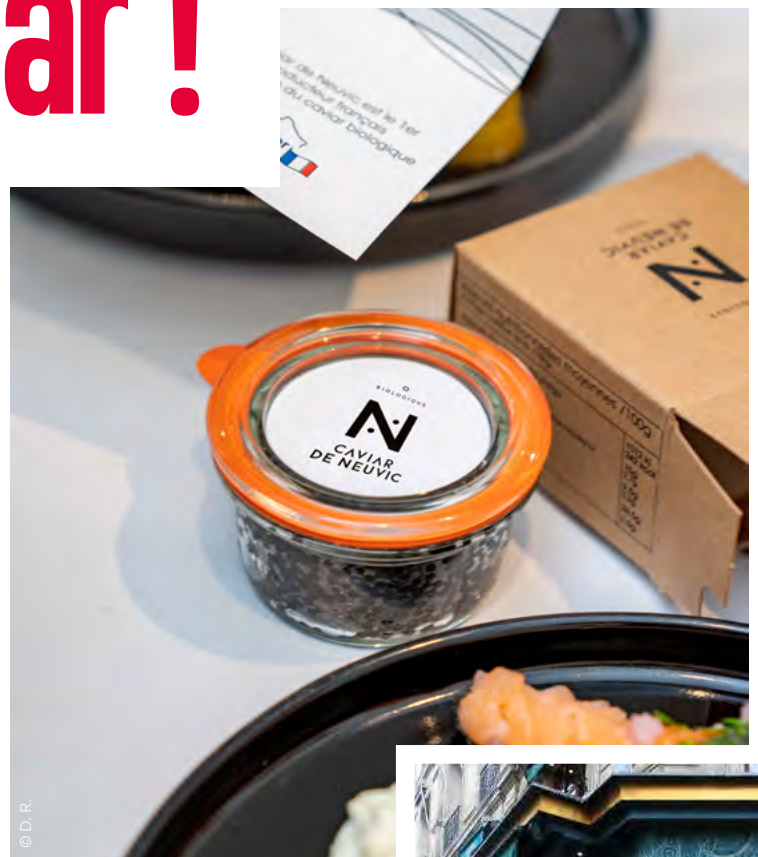
Par Suzanne
BOIREAU-TARTARAT

Les actionnaires de Caviar de Neuvic et les actionnaires majoritaires du groupe Caviar House & Prunier ont annoncé un « accord préliminaire d'échange de titres », première marche vers l'entité Groupe Prunier. Le rapprochement, amorcé il y a quelques mois, devrait aboutir juridiquement cet automne. La société Olma Luxury Holdings, investisseur qu'ont en commun les deux structures, est l'actionnaire majoritaire de Groupe Prunier.

EXPERTISE HISTORIQUE

Ainsi unis, ces acteurs du Fine Foods ont l'ambition de « favoriser le rayonnement de la gastronomie française dans le monde au travers de caviars de qualité supérieure et de poissons fumés d'exception ». Un savoir-faire historique pour Prunier (1872) ; depuis 2011 pour Neuvic. L'opération envisagée donnera naissance au numéro 1 français de la production de caviar, ouvrant un horizon de leader mondial.

Olivier Cabarrot, CEO du groupe Caviar House & Prunier et Laurent Deverlanges, président-fondateur de la société Caviar de Neuvic, formeront l'équipe



“ La logique veut qu'on soit plus fort ensemble, chacun restant indépendant avec ses salariés, sa gouvernance ”



dirigeante de la nouvelle entité, devenant respectivement directeur général et directeur des opérations du groupe.

25 TONNES DE CAVIAR PAR AN

Groupe Prunier disposera alors de cinq fermes d'élevage d'esturgeons en France travaillant sur la base de strictes exigences de sécurité alimentaire. De quoi asseoir une position de leader national, avec plus de



LAURENT DEVERLANGES
PDG de Caviar de Neuvic

© D.R.



RÉFÉRENCE PRUNIER

Depuis la fusion de 2004, Caviar House & Prunier Group constitue au niveau international un « acteur historique et verticalement intégré », contrôlant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la distribution.

Avec trois fermes en Nouvelle-Aquitaine, il produit plus de 75 000 boîtes de caviar par an et, via un fumoir en Suisse, 350 tonnes de saumon.

Le groupe dispose du plus grand réseau retail du marché.

NEUVIC EN RÉSUMÉ

Fondée par Laurent Deverlanges, ingénieur agro (Oniris), l'entreprise Huso est spécialisée dans l'élevage d'esturgeons, la production de caviar et de produits fumés à base de poisson distribués sous la marque Caviar de Neuvic.

60 salariés en France

Près de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires

Domaine de 30 hectares intégrant l'ensemble du processus, de l'écloserie à la transformation. Une offre de restauration complète depuis cet été les formules de visite, de quoi conforter une vocation touristique.

3 boutiques à Paris, Lyon et Bordeaux,
1 000 points de ventes en France et dans monde (plus de 30 pays à l'export) et un site Internet marchand (90 000 visites/an).

25 tonnes de caviar par an, et développer « un modèle intégré de distribution, avec déjà plus de 40 points de ventes en Europe et en Asie », dont le célèbre restaurant parisien Prunier revisité par le chef triplement étoilé Yannick Alléno, un réseau à enrichir avec « de futures ouvertures et de possibles acquisitions ».

La fusion en cours se fait sur la base « d'un héritage prestigieux alliant tradition et innovation », pour préserver « l'authenticité et l'excellence » qui caractérisent les marques Prunier, Caviar de Neuvic, Caviar House et Balik.

MARQUE EMBLÉMATIQUE POUR LE BIO

Laurent Deverlanges croit davantage au groupe qu'à l'individu : « la logique veut qu'on soit plus fort ensemble, chacun restant indépendant avec ses salariés, sa gouvernance ». Chaque marque continue d'exister pour défendre le caviar français, avec une mise en commun des capacités de production et de distribution de chacune, une organisation adaptée à l'échelle internationale. « On attend un fort développement de la synergie envisagée. » Les identités sont complémentaires, Art déco pour Prunier, modernité à portée environnementale et durable pour Neuvic, première société à mission de Dordogne et seule en France à proposer du caviar certifié bio. « Nous serons la marque emblématique pour le bio dans le groupe. Notre expérience peut profiter à tous, nous échangeons déjà avec le site voisin de Montpon (Prunier Manufacture), sur des programmes sanitaires, l'alimentation des poissons, nous avons beaucoup à faire ensemble. Et nous leur achetons la chair d'esturgeon pour satisfaire nos marchés. » Capable de continuer à avancer seul, « avec un risque pour la pérennité », le créateur du Caviar de Neuvic juge l'étape actuelle plus raisonnable avec un format groupe « multimarques et multi-pays ». ■

L'USDax en pro D2 ce qui change

LANDES • Nouveau président investisseur avec l'entrepreneur girondin Benjamin Gufflet, création de vestiaires et de loges derrière l'en-but, nouvel équipementier, boutique repensée... Le retour en deuxième division engendre une mue du club plus que centenaire.

Par Julie DUCOURAU

Ce 4 août, le premier match amical de la saison, derby forcément très attendu contre le Stade montois, s'est soldé par une courte défaite de l'USD (19-21) au stade Maurice-Boyau de la cité thermale. Plutôt encourageant avant la reprise du championnat dans l'élite professionnelle de deuxième division, le 18 août, face au club Provence Rugby après cinq ans de purgatoire en Nationale. Fini l'euphorie de la saison dernière, malheureusement conclue par la perte, en finale face à Valence-Romans, de ce qui aurait pu être le tout premier titre de champion de France du club. Les joueurs dacquois sont entrés dans le dur de la Pro D2.

UNE PETITE RÉVOLUTION

Avec un budget entre 5 et 5,5 millions d'euros pour la saison, Dax compte parmi les plus petites des 16 équipes. Pas de quoi affoler le nouveau directeur général de l'Union sportive dacquoise, Adrien Asteggiano : « Le budget ne veut pas dire grand-chose, chacun a des coûts différents d'infrastructures. Ce qui est important c'est la masse salariale. On a la chance d'avoir un



BENJAMIN
GUFFLET

ADRIEN
ASTEGGIANO

© USD

“ Le budget ne veut pas dire grand-chose, chacun a des coûts différents d'infrastructures. Ce qui est important c'est la masse salariale ”

club qui attire par notre projet, par notre staff sportif mené par Jeff Dubois et son jeu porté vers l'offensive, et aussi par la qualité de vie ici qui compte énormément. Tout cela nous permet d'avoir des salaires un peu moins élevés et donc un budget global moins important. »

Comme une petite révolution en marche dans le club né en 1904 de la fusion entre le Vélo club dacquois et le Stade dacquois (rugby à XV), le conseil d'administration de l'USDax Rugby Landes qui a toujours été dirigé par des locaux, a validé, lors de son assemblée générale, le 29 juin dernier, un nouveau modèle de

gouvernance. L'investisseur girondin Benjamin Gufflet, actionnaire de référence et administrateur du Biarritz Olympique (BO) de 2015 à 2018, également cofondateur du club Scapulaire, un groupement indépendant d'entrepreneurs autour des Girondins de Bordeaux, devient le nouvel homme fort du club, en étant nommé président du directoire. Président du groupe Backside Medias (Surf Session, Ocean Surf Report...) et d'une société de production de films (7833 Productions), l'ex-président éphémère du BO en 2018 est donc accompagné d'Adrien Asteggiano, Briviste



Au coup d'envoi, malgré le nouveau maillot bleu thermal, le speaker de l'USD a lancé le traditionnel : « Allez les Rouges ! »

© J.D.



“ L'équipementier Macron nous a proposé pour nos gros partenaires de pouvoir accéder à des matchs internationaux comme ils équipent l'Écosse ou le Pays de Galles ”

d'origine qui a été directeur opérationnel au BO pendant neuf ans avant d'être responsable de l'Apare, l'association des présidents d'associations de rugby de l'élite. Le Dacquois Benoît August, ex-talonneur international qui fut entraîneur aussi au BO, passe, lui, de directeur général à directeur sportif. Côté « anciens », Philippe Jacquemain, président de l'USD jusqu'ici, préside désormais le conseil de surveillance avec Alain Pecastaing en vice-président. « Tout le monde croit que Dax est très fermé, mais c'est très ouvert. Nous travaillons main dans la main avec « les historiques » et nous avons d'ailleurs souvent les mêmes idées », affirme le nouveau directeur général.

Un premier match amical encourageant pour les Dacquois en Pro D2



NOUVEAUX ACTIONNAIRES ET PARTENAIRES

Des anciens et des nouveaux actionnaires participent aussi à l'aventure, comme les entrepreneurs - la plupart landais et/ou dacquois -, Thomas Medina, Hugo Maurel, Emmanuel Coco et Xavier Ponteins. L'ouverture à l'actionnariat pourrait d'ailleurs se développer encore pour « passer un nouveau cap », dicit Adrien Asteggiano.

Les nouveaux partenariats affluent, avec une centaine de plus par rapport à l'an dernier (de 400 à 500). « On est assez surpris de l'engouement du partenariat local, en termes financier et en nombre aussi. En à peine un mois, 10 loges sur les 12 de la tribune ont été vendues. » Cinq autres loges seront livrées mi-octobre côté en-but cette fois-ci : « Ce sera une nouvelle expérience derrière les poteaux, avec du réceptif tout le match, sur le balcon les jours de beau temps et derrière les vitres s'il pleut. Il y a déjà des partenaires intéressés. » Des partenariats nationaux, encore tenus secrets, pourraient, par ailleurs, bientôt être signés.

En attendant, un nouvel équipementier, l'Italien Macron, a été choisi par les nouveaux dirigeants. « On a traité avec la marque en direct avec son revendeur à Pau. Ils nous ont proposé pour nos gros partenaires de pouvoir accéder à des matchs internationaux comme ils équipent notamment l'Écosse ou le Pays de Galles, c'était important pour nous d'accéder à ça », dévoile le directeur général qui assure continuer à travailler avec le partenaire local historique Intersport Lasaosa pour du matériel de musculation notamment.

OBJECTIF : LE MAINTIEN

Avec Macron, l'USD remodèle aussi entièrement sa boutique officielle qui occupera 50 m² à l'entrée du stade côté buvette. De quoi satisfaire les supporters qui s'abonnent en nombre pour ce retour dans l'élite. De 420 abonnés l'an passé, la barre des 650 a été dépassée sur les trois premières semaines de commercialisation, bien loin toutefois des milliers de socios d'autres équipes professionnelles.

Objectif pour tous pour cette saison de retour dans l'élite : « Se maintenir, confirme Adrien Asteggiano. Les statistiques montrent qu'un promu fait souvent l'ascenseur la première année. Forcément on y pense. Alors, si on me dit aujourd'hui qu'on termine 14^e du championnat [synonyme de maintien en Pro D2, NDLR], je signe tout de suite ! »



Prolongation du contrat de partenariat entre l'USD et le Grand Mail de la famille Jacquemain

© J.D.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE DAX

La ville de Dax est en train de créer de nouveaux vestiaires extérieurs pour les équipes adverses (investissement 300 000 à 400 000 euros) dans le stade municipal Maurice-Boyau, du nom de cet ancien troisième ligne du club, capitaine du XV de France et as de l'aviation, mort au combat pendant la Première Guerre mondiale. Cette nouvelle structure, côté tunnel des joueurs, doit être achevée seulement en fin d'année. Un travail aussi des services municipaux pour les aménagements médias, la plateforme TV et la numérotation de l'ancienne tribune. Déjà l'enceinte a obtenu le Label Stade de la Ligue nationale de rugby (LNR) qui détermine les conditions minimales d'accueil et permet d'accéder au « Fonds stades », incluant une part du montant fixe des droits TV-marketing.

NOUVEAU BAIL EMPHYTHÉOTIQUE

Globalement, une subvention annuelle de 200 000 euros est versée par la ville à l'USDax Pro (+ une subvention du Grand Dax de 264 000 euros par saison + 63 000 euros du conseil départemental des Landes qui ajoute 42 000 euros sur le volet promotion du rugby) ; une aide de 163 000 euros par la ville, en 2023, va à l'association USDax Rugby. Le stade avec tous ses équipements et un entretien quotidien, est mis à disposition, contre un loyer trimestriel (9 854 euros HT). Des travaux d'aménagement ont été réalisés pour que l'équipe pro et le centre de formation, qui s'entraînaient au stade Colette-Besson, puissent le faire à Maurice-Boyau en créant de nouveaux espaces : laverie, bureaux des coachs, zone de stockage. Dernièrement, une surface de 4 800 m² autour de la pelouse a été allouée au club via un bail emphytéotique de 20 ans en contrepartie d'une redevance annuelle de 2 500 euros, et ce, afin que l'USD puisse y créer ses nouvelles loges derrière l'en-but, sa nouvelle boutique et des bureaux administratifs. « Nous faisons tout ce qui est possible au vu de notre situation financière pour aider le club », fait valoir Amine Benalia-Brouch, adjoint au maire aux sports. En clin d'œil de remerciement, l'USD a décidé pour son troisième maillot d'utiliser le bleu, la couleur officielle de la cité thermale, en plus de ses tenues en rouge et blanc, la bichromie historique des « Culs rouges » qui sera désormais omniprésente dans le stade, jusqu'aux panneaux de publicité des partenaires.

Repères : Climat des affaires, CROISSANCE

ÉCONOMIE • Si le climat des affaires s'est globalement stabilisé au mois de juillet, le contexte reste marqué par des inquiétudes pour les mois à venir. La croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France a, elle, rebondi au deuxième trimestre.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

LE CLIMAT DES AFFAIRES ENCORE STABLE, AU PLUS BAS, EN JUILLET

Selon les données de l'Insee publiées le 20 juillet, le climat des affaires s'est globalement stabilisé, en juillet. Le contexte reste toutefois marqué par des inquiétudes face à l'avenir. L'indicateur qui synthétise le moral des patrons se maintient tout juste au niveau de sa moyenne de longue période, à 100. Pour le troisième mois consécutif, le niveau de confiance reste stable, par rapport au moins précédent. Cette atonie s'observe dans la plupart des secteurs d'activité : l'industrie (100), les services (102) et le bâtiment (106). Mais elle cache des évolutions contrastées, qui traduisent l'incertitude économique ressentie. L'activité reste en effet, poussive : dans un contexte inflationniste, la baisse de pouvoir d'achat des ménages se répercute sur leurs dépenses de consommation (- 0,4 % au deuxième trimestre).

Par secteurs, le commerce de détail reprend des couleurs, à 106 l'indicateur affiche une progression de quatre points. Cette amélioration s'explique par l'opinion plus favorable des dirigeants quant aux perspectives générales d'activité du secteur. A contrario,



Le commerce de gros subit une détérioration (92 en juillet contre 94 en mai). Cette tendance à la baisse est portée par le pessimisme des chefs d'entreprise quant aux intentions de commandes.

Dans les services, le climat des affaires est favorable dans l'hébergement-restauration. Mais il reste morose dans les activités immobilières, pénalisées par la remontée des taux d'intérêt, qui plombe l'investissement des ménages en logement (- 1,6 % au second trimestre) : l'indicateur est stable et reste bien au-dessous de sa moyenne (90). Dans l'ensemble, les chefs d'entreprise des services sont moins confiants que le mois précédent concernant leurs perspectives personnelles d'activité et leur ressenti quant à l'incertitude économique rebondit, note l'Insee.

Dans le bâtiment, l'opinion des dirigeants sur la demande reste hésitante. Compte tenu de leurs effectifs, ils estiment que leurs carnets de com-

“ Le climat des affaires ne devrait pas s'améliorer sensiblement dans les mois à venir ”

mandes leur assurent 8,2 mois de travail, une durée en baisse par rapport au mois précédent et au plus bas depuis janvier 2021. Même tendance dans l'artisanat du bâtiment : « les perspectives d'activité s'assombrissent », note l'Institut dans sa dernière enquête trimestrielle. Les soldes d'opinion concernant tant l'activité passée que prévue diminuent nettement pour repasser sous leur moyenne de longue période. Côté recrutement, si la situation s'améliore légèrement par rapport au mois avril, plus de la moitié (55 %) des artisans du secteur, interrogés entre le 26 juin et le 20 juillet, déclarent encore être confrontés à des difficultés.

« Avec des vents contraires qui restent importants, le climat des affaires ne devrait pas s'améliorer sensiblement dans les mois à venir », prévient Sylvain Bersinger, chef économiste du cabinet d'études économiques et de conseil Asterès, dans une note.

Globalement, le climat de l'emploi, se stabilise également : l'indicateur qui le mesure se maintient à 106 en juin et juillet, au-dessus de sa moyenne de longue période. Mais cette stabilité résulte là encore « d'évolutions contrastées dans les grands secteurs d'activités », le solde d'opinion sur l'évolution future des effectifs dans les services (hors agences d'intérim) régressant sensiblement.

CROISSANCE : MIEUX QUE PRÉVU, PORTÉE PAR LES ÉCHANGES

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France a rebondi au deuxième trimestre. Elle atteint 0,5 % (+ 0,1 % pour les trois premiers mois de 2023), selon une première estimation de l'Institut de statistique, publiée fin juillet. Elle a été plus dynamique qu'attendu, tirée par les exportations, (+ 2,6 % en volume). Mais le moteur habituel de la croissance, la consommation des ménages, reste en berne. Leurs dépenses ont fléchi de 0,4 % au printemps, en particulier dans l'alimentaire (- 2,7 %), qui recule pour le sixième trimestre consécutif, toujours impacté par l'envolée des prix. Sur le seul mois de juin, toutefois, l'Insee fait état d'un net rebond de la consommation alimentaire des Français (+ 2,5 % après + 0,3 %). ■

Immobilier : le littoral à prix d'or



TERRITOIRES • Les logements au bord de l'eau s'arrachent au prix de la pierre de taille au cœur des métropoles. La « littoralisation » de l'habitat, nourrie par le tourisme ou le télétravail, pèse sur les budgets et contraint à la mobilité. Le phénomène devrait conduire le gouvernement à limiter les avantages octroyés à la location saisonnière.

Par Olivier RAZEMON

Dans le département du Morbihan, une nouvelle frontière mentale est apparue ces dernières années : la quatre-voies reliant Quimper à Rennes. Au sud de cet axe, situé à environ 20 kilomètres du littoral, les prix des logements ont beaucoup augmenté. Au nord, les professions dites « essentielles », fonctionnaires ou non, continuent à pouvoir se loger à des prix raisonnables, mais loin de leurs emplois, ce qui entraîne des déplacements plus longs, et pour la plupart, motorisés. Même Lorient, ville portuaire et industrielle, n'est pas épargnée par l'embourgeoisement.

On retrouve cette tendance, à des degrés divers, sur l'ensemble des littoraux. « Du fait de leur attractivité croissante, la hausse des prix et l'insuffisance de l'offre deviennent alarmantes dans les zones littorales », peut-on lire dans une étude sur « l'exode urbain » commandée par le gouvernement, et publiée en février dernier. Même le récent ralentissement du marché de l'immobilier ne gomme pas cette attractivité. Entre juin 2022 et juin 2023, les prix recensés dans les communes de bord de mer ont encore progressé de 3,4 %, en moyenne. C'est certes inférieur à l'augmentation pour

l'année 2022, 9 %, mais cela reste au-dessus du marché pour l'ensemble de la France pour la même période, + 0,4 %.

Selon l'agence immobilière Adéquation, présente sur le littoral breton, la « littoralisation » de l'habitat est le fait de plusieurs catégories distinctes : « des seniors attirés par une retraite au soleil » et capables « d'acheter en cash », grâce à des apports constitués au cours de leur vie, des « investisseurs » ciblant la location meublée de courte durée et « des cadres supérieurs qui combinent télétravail et grande mobilité ». Le Covid, en bouleversant le rapport au travail, a aussi modifié les lieux d'habitation.

UNE RUÉE AU PROFIT DU PÉRIURBAIN

Mais la « ruée vers l'Ouest » avait commencé bien avant la pandémie. Les statistiques démographiques montrent ainsi une forte progression de la population des départements du Sud-Ouest de la France, notamment sur les côtes, entre 2014 et 2020, au détriment de ceux du Nord-Est. Cette poussée n'est pas uniforme. À l'intérieur des départements en croissance, ce ne sont pas les villes qui connaissent la plus forte poussée démographique. Dans le Morbihan, qui a gagné



60 000 habitants entre 2008 et 2022, la population de Vannes ou Lorient est restée stable. La pression immobilière se fait en revanche nettement ressentir dans les périphéries immédiates des deux villes, ainsi que dans les communes du rivage, avec vue directe sur la mer.

Cherchant à limiter les conséquences du phénomène pour les territoires concernés, plusieurs parlementaires, de droite comme de gauche, élus de zones littorales, mais aussi de Paris, voudraient limiter les locations de courte durée, dont Airbnb est le pourvoyeur le plus connu. Parmi les mesures qu'ils proposent figure la limitation à 90 du nombre annuel de nuits de location, contre 120 actuellement. Ils souhaitent également encadrer la pratique qui consiste à acquérir un bien dans le seul objectif de le louer à des touristes de passage. Les collectivités n'y gagnent rien, et doivent offrir des services supplémentaires, le nettoyage et l'entretien de la voirie ou le traitement des déchets. Enfin, les parlementaires ont pointé la différence de fiscalité entre la location nue, qui bénéficie d'un abattement de 30 %, et la location meublée, pour laquelle l'abattement atteint 50 %, et même 71 % dans les zones tendues. « Vous êtes clairement incité à proposer votre studio ou votre trois-pièces en Airbnb plutôt qu'en location classique », résumait le député Julien Bayou (EELV), dans le magazine Capital, en mai dernier.

LES PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS S'INSURGENT

Il a fallu baptiser cet avantage « niche fiscale Airbnb » pour susciter l'intérêt de Bercy, prompt à trouver des recettes fiscales, afin de combler les excès du « quoi qu'il en coûte ». En matière de logement, Bruno Le Maire souhaite limiter les « effets d'aubaine », a-t-il

“ La hausse des prix et l'insuffisance de l'offre deviennent alarmantes dans les zones littorales ”

annoncé récemment, espérant intégrer une harmonisation des abattements, au prochain projet de loi de Finances. Le dispositif fait partie de la liste des mesures destinées à « lutter contre l'attrition des logements en zone touristique », présentées par le gouvernement le 18 juillet.

Certaines villes n'ont pas attendu les décisions gouvernementales, comme Annecy, prisée pour les rives de son lac, l'une des villes où l'immobilier est le plus cher de France. Le nombre de meublés touristiques enregistrés y a été multiplié par cinq en quatre ans et représente aujourd'hui 4 % du parc immobilier. La municipalité a annoncé, en février dernier, une série de restrictions applicables en juin. Des seuils maximaux de logements touristiques ont été fixés dans trois zones très tendues ; les autorisations, qui existent déjà, sont limitées à une seule par propriétaire, et elles ne sont plus renouvelées tacitement. Mais la décision de la municipalité a été attaquée en référé par le Syndicat Annecy meublés et le Syndicat des conciergeries de Haute-Savoie qui défendent les intérêts catégoriels des propriétaires de logements loués sur Airbnb. Le tribunal administratif de Grenoble a suspendu, à la mi-juillet, les délibérations de la collectivité. La bataille du littoral ne fait que commencer... ■

La facturation électronique et ses échéances

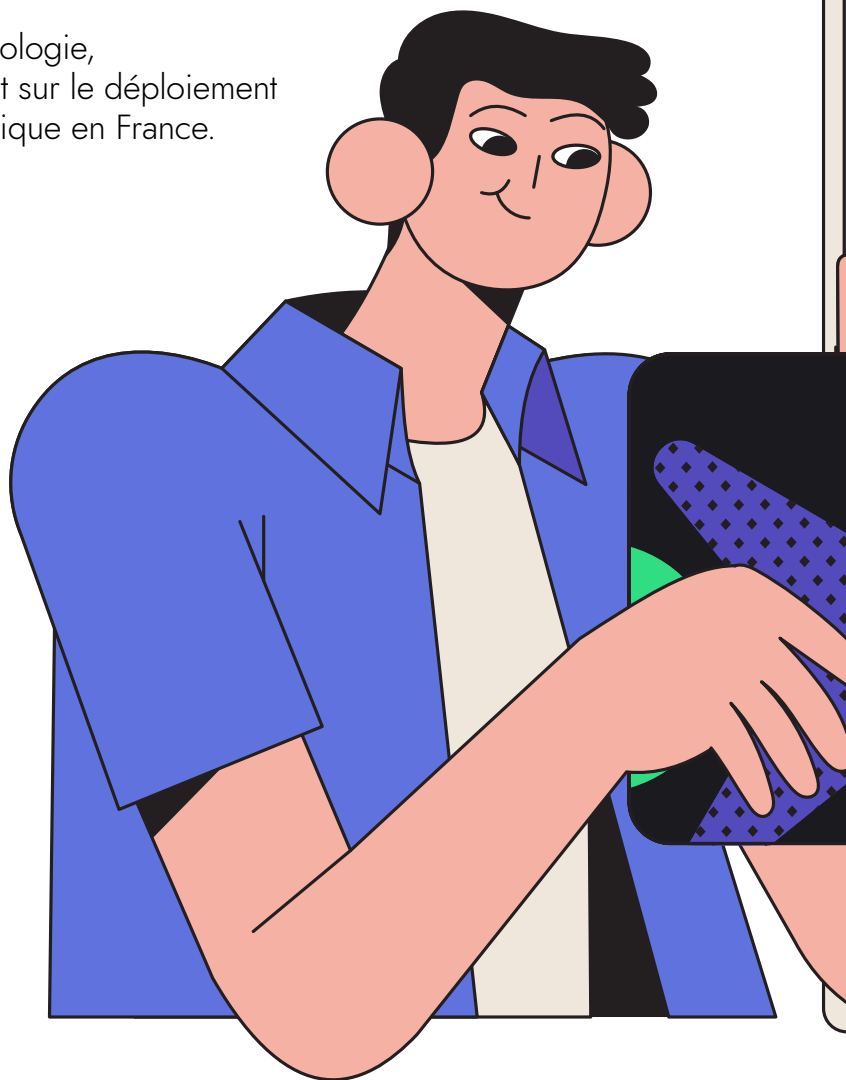
ENTREPRISES • Objectifs, calendrier, méthodologie, accompagnement des entreprises... Le point sur le déploiement et la généralisation de la facturation électronique en France.

Par Miren LARTIGUE

La facturation électronique va progressivement devenir obligatoire en France pour toutes les entreprises. « Quatre millions d'entreprises sont concernées par cette réforme », parmi lesquelles « 1,5 million émettent encore des factures papier », a précisé la directrice du projet facturation électronique au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) du ministère de l'Économie, Céline Frackowiak, lors d'un webinaire organisé par le Medef, avant l'été.

UN OUTIL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Objectifs affichés par le gouvernement : simplifier les obligations déclaratives des entreprises grâce au pré-remplissage de la déclaration de TVA, mais aussi, et surtout, lutter contre la fraude fiscale. Pour accompagner les entreprises dans cette réforme, le gouvernement entend notamment mobiliser et s'appuyer sur les fédérations professionnelles, les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres des métiers



et de l'artisanat, les experts-comptables, ainsi que les administrations, avec le déploiement de 150 référents facturation électronique sur tout le territoire.

OBLIGATION DE RECEVOIR ET D'ÉMETTRE DES FACTURES ÉLECTRONIQUES

Toutes les entités soumises à la TVA vont devoir se plier à l'obligation d'émettre et de recevoir des factures électroniques quels que soient leur chiffre d'affaires et leur forme juridique (y compris les entreprises étrangères si elles sont établies en France), de même que les entités publiques lorsqu'elles sont assujetties. En concertation avec les fédérations professionnelles, le gouvernement a décidé de reporter l'entrée en vigueur du dispositif initialement prévue le 1^{er} juillet 2024. La nouvelle date sera définie dans le cadre des travaux d'adoption de la loi de Finances pour 2024 et l'entrée en vigueur se fera par étapes, pour les grandes entreprises, puis les ETI, et enfin les PME.

OBLIGATION DE DÉCLARER TOUTES LES TRANSACTIONS NON ASSUJETTIES À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La réforme comporte en réalité deux volets. Il s'agit tout d'abord d'imposer la facturation électronique pour toutes les transactions domestiques entre assujettis et avec l'administration. À de rares exceptions près, en sont exonérées : les opérations dispensées de facturation (mentionnées aux articles 261 et 261 E du Code général des impôts) et les transactions donnant lieu à un marché de défense ou de sécurité. L'autre volet de la réforme consiste en une obligation de déclaration à l'administration fiscale par voie électronique de toutes les transactions non domestiques (pour lesquelles il n'est pas possible d'imposer la facturation électronique en raison de leur caractère international) et de toutes les opérations réalisées avec une personne non assujettie (un particulier, un organisme à but non lucratif) et qui ne donnent pas lieu à l'émission d'une facture.

UN PORTAIL PUBLIC ET DES PLATEFORMES PRIVÉES PARTENAIRES

Une facture électronique est « une facture émise, transmise et reçue sous format dématérialisé et qui comporte des données sous forme structurée », a rappelé la directrice du projet au ministère, « il ne s'agit donc pas d'un pdf adressé par mail ». Seuls trois formats seront autorisés, même si « il y aura une phase de tolérance pour le pdf non structuré jusqu'en 2027 » : deux formats totalement structurés, UBL (Universal Business Language) et CII (Cross Industry Invoice), et un format mixte semi-structuré, Facture X.

“ Quatre millions d'entreprises sont concernées par cette réforme ”

Pour émettre ou recevoir leurs factures électroniques, les entreprises auront le choix entre deux options. Soit utiliser le portail public de facturation qui proposera un socle de services gratuits pour remplir ses obligations légales en matière de facturation électronique et d'e-reporting, « une sorte de chorus-pro.gouv.fr redimensionné ». Soit avoir recours aux plateformes de dématérialisation partenaires, qui proposeront d'autres services (payants) que ceux strictement nécessaires pour remplir ses obligations légales. Ces plateformes seront identifiées auprès de l'administration fiscale et se verront délivrer un numéro d'immatriculation valable trois ans. « La liste sera mise en ligne sur impots.gouv.fr, dans la rubrique Partenaires. » ■



Régulation des « dark stores » et

DROIT • Les « dark stores » ou « dark kitchens », ces espaces transformés en entrepôts ou en cuisines ; pour assurer une livraison express des repas ou course commandés sur internet, se développent. Une régulation s'avère nécessaire. Le point sur la réglementation...

Par Nicolas TAQUET, avocat

Depuis des « dark stores » ou « dark kitchens », souvent d'anciens magasins transformés en entrepôts et cuisines, les start-up de « quick commerce » assurent la livraison express, par coursiers, des repas ou courses commandés via une application dédiée. Rapide tour de la réglementation en la matière qui permet d'évoquer l'arrêté du 22 mars 2023 définissant les dark stores et la décision du Conseil d'État du 23 mars confirmant le pouvoir de sanction du maire.

UNE OUVERTURE SOUMISE À AUTORISATION DE LA MAIRIE

Une société désirant ouvrir un « dark store » dans un bâtiment déjà existant doit préalablement saisir la commune d'une demande d'autorisation dans laquelle elle devra indiquer le changement de « destination » du bâtiment. En vertu de l'article R. 421-14 du Code de l'urbanisme, la société devra déposer une demande de permis de construire lorsqu'elle prévoit de modifier « les structures porteuses ou la façade du bâtiment ». Dans tous les autres cas, seule une déclaration préalable sera nécessaire. C'est dans cette demande de permis ou déclaration préalable que le pétitionnaire indiquera le changement de destination du bâtiment.

QUELLE « DESTINATION » ET « SOUS-DESTINATION » POUR LES « QUICK COMMERCES » ?

Si l'ouverture est donc soumise à autorisation, le formulaire CERFA dédié, doit indiquer la « destination » et la « sous-destination » de l'activité pratiquée ; ce qui n'était pas sans soulever de nombreuses interprétations juridiques, toutes levées par le décret n° 2023-195 du 22 mars 2023, son arrêté du même jour, ainsi que la décision du Conseil d'État du 23 mars suivant.*

Pour résumer, l'état du droit est aujourd'hui le suivant : le Code de l'urbanisme prévoit cinq « destinations » précisées à l'article R. 151-28 par 21 « sous-destinations », elle mêmes définies par l'arrêté du ministre du Logement et de l'Habitat durable du 10 novembre 2016.

En ce qui concerne les « dark kitchens », le décret du 22 mars 2023 précise bien qu'elles entrent dans la destination « autres activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ».

Pour les « dark stores », deux situations sont à distinguer :

- soit, hypothèse principale, le « dark store » n'est pas destiné à l'accueil d'une clientèle : dans ce cas, il relèvera obligatoirement de la destination « autres activités des secteurs secondaire

* CE, 23 mars 2023, n° 468360.



« dark kitchens »

ou tertiaire » et plus précisément de la sous-destination « entrepôts ». Sur ce point, l'arrêté du 22 mars 2023 apporte une nouvelle définition de cette sous-destination. Il s'agit des « constructions destinées à la logistique, au stockage ou à l'entreposage des biens sans surface de vente, les points permanents de livraison ou de livraison et de retrait d'achats au détail commandés par voie télématique, ainsi que les locaux hébergeant les centres de données » ;

“ Les mairies peuvent interdire l'implantation d'un quick commerce ”

- soit le « dark store » prévu peut accueillir une clientèle (par exemple, parce qu'il possède un comptoir de retrait de commandes, que ses horaires d'ouverture sont clairement définis...) et dans ce cas, il relèvera de la destination « commerce et activités de service », et plus précisément de la sous-destination « artisanat et commerce de détail », « y compris si l'activité de livraison reste prédominante », précise un guide publié par le gouvernement.

À noter : dans les villes dont le PLU, Plan local d'urbanisme, serait plus ancien (dont l'élaboration ou la révision « normale » a été prescrite à compter du 1^{er} janvier 2016), il doit être uniquement fait référence aux anciennes neuf destinations que comportait alors le Code de l'urbanisme, ainsi qu'aux règles propres de chaque PLU.

L'INTÉRÊT DE CES NOUVELLES DÉFINITIONS JURIDIQUES : LE POUVOIR DE SANCTION DU MAIRE

Pourquoi tant de débats autour de ces questions de qualification juridique ? Simplement parce que les PLU peuvent interdire certaines activités, à certains endroits. Les mairies peuvent donc refuser un permis de construire ou une déclaration préalable et in fine, donc, interdire l'implantation d'un quick commerce.

Plus encore, non seulement le maire peut s'opposer préalablement à l'implantation d'un dark store ou d'une dark kitchen, mais aussi, en outre, sanctionner un quick commerce implanté en méconnaissance des règles du PLU. En effet, dès lors qu'il a connaissance d'une infraction aux règles de fond ou de procédure, le maire est tenu de dresser un procès-verbal (PV) de constat d'infraction qu'il doit transmettre au procureur de la République.

Après transmission du PV, les articles L. 481-1 à L. 481-3 du Code de l'urbanisme lui permettent de mettre en demeure le responsable, soit de mettre son installation en conformité avec les règles d'urbanisme applicables, soit de déposer une demande d'urbanisme. Cette mise en demeure, qui peut être accompagnée d'une astreinte de 500 euros par jour de retard, doit être précédée d'une procédure contradictoire.

À cet égard, dans sa décision du 23 mars dernier, le Conseil d'État énonce que ce pouvoir de sanction est applicable « à l'ensemble des opérations soumises à permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir ou déclaration préalable ou dispensée, à titre dérogatoire, d'une telle formalité et qui auraient été entreprises ou exécutées irrégulièrement. Il en est notamment ainsi pour les changements de destination qui, en vertu de l'article R. 421-17 du Code de l'urbanisme, sont soumis à déclaration préalable lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire ». Le Conseil d'État confirme ainsi très clairement le pouvoir de sanction du maire envers les dark stores ou dark kitchens en infraction.

De même, si les travaux continuent, après avoir dressé le PV, le maire peut, en cas de méconnaissance de règles de fond, prendre un arrêté interruptif de travaux. En cas de construction sans autorisation, il sera même dans l'obligation de prendre un tel arrêté. Là encore ces arrêtés doivent être précédés d'une procédure contradictoire.

Enfin, l'article L. 480-4 du Code de l'urbanisme prévoit qu'après transmission d'un PV de constat d'infraction au procureur de la République, le tribunal correctionnel peut sanctionner le gérant d'une amende comprise entre 1 200 et 6 000 euros par mètre carré de surface construite ou 300 000 euros. ■

Sortir en Gironde En bref

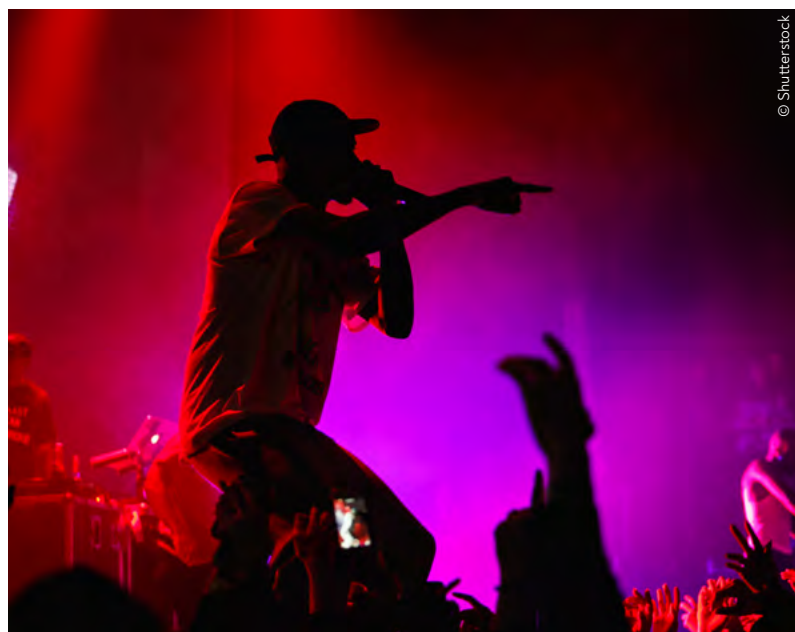
Bordeaux L'INITIAL FESTIVAL ÉLECTRISE LE PARC DES EXPOS

Le plus grand festival électro en plein air de Bordeaux, l'Initial Festival, est de retour pour une deuxième édition en 2023. Il se tiendra les 1^{er} et 2 septembre prochains, aux Parcs des Expositions de Bordeaux, de 18 h à 3 h du matin. Le thème : une atmosphère lunaire, à des années-lumière de la terre ferme. Au programme, plus de 20 artistes français et internationaux, comme Amélie Lens, Anetha, NTO, Adriatique, FOLAMOUR, ou encore Kobosil. Mais aussi, 18h de sets house et techno, en deux jours et sur trois scènes. Et côté nouveauté, les festivaliers pourront découvrir l'extension 360 degrés : une scène unique, avec un système spatialisé de 16 haut-parleurs. L'année dernière, 15 000 festivaliers étaient venus célébrer le « Nouveau Monde ».



Pessac UNE PREMIÈRE ÉDITION POUR L'OG FESTIVAL

L'OG Festival, événement dédié au rap, débarque à la Plaine des sports du Cosec, à Pessac. Rendez-vous les 1^{er} et 2 septembre prochain, de 14 h à 2 h, pour des concerts live et des DJ sets. Organisé par l'association Danscome, en partenariat avec l'USCP, et soutenu par la Mairie de Pessac, le projet a pour objectif de diversifier l'offre musicale de la métropole bordelaise. Parmi les têtes d'affiche, le rappeur Deen Burbigo, membre de L'Entourage, Osirus Jack du collectif 667, Ichon et Loveni du groupe Bon Gamin, ou encore Ol Kainry et Dany Dan, membre des Sages Poètes de la rue. La scène bordelaise sera également mise à l'honneur avec la présence de Guezzess, 6PA, ou encore Alphamass. Un tournoi de basket, des cours de yoga et des battles de danse seront organisés par le collectif bordelais la Meute Céleste.





© Nunka / Institut Culturel Bernard Magrez

Bordeaux

NUNKA EN TERRASSE, À LA MAISON BERNAD MAGREZ

La brasserie bordelaise Nunka a posé ses valises pour tout l'été sur l'insolite terrasse de la Grande Maison de Bernard Magrez. Rendez-vous au 10 rue Labottière pour une sélection de bières artisanales, et de vins, accompagnés d'une programmation musicale. En plein cœur de Bordeaux, cette terrasse éphémère ouvre ses portes tous les mercredis et jeudis, de 18 h à 22 h, et jusqu'au mois de septembre 2023. Et c'est le collectif musical bordelais Owlshake qui propose des performances pour tous les goûts : une ambiance opéra est prévue pour le 24 août, le DJ Set 45 Tours Mon Amour pour le 30 août, ou encore une ambiance Soul Funk le 7 septembre prochain. Ces terrasses éphémères by Nunka proposent ainsi de découvrir une sélection de bières 100% by Nunka : bordelaises, artisanales, locales, colorées et authentiques. L'entrée est libre.

Bordeaux

24 RESTAURANTS À MOITIÉ PRIX

TheFork, l'application de réservation en ligne, lance cette année son festival culinaire, mais version estivale. Le principe : des centaines de restaurants en France, présents sur la plateforme, proposent leurs menus à moitié prix, jusqu'au 21 septembre prochain. À Bordeaux, 24 restaurants participent à l'opération : l'Escalette, Cafeincup, Vouîtes, A Cantina Mare ou encore Masaniello. Pour en bénéficier, il suffit de se connecter sur l'application TheFork, faire son choix selon les participants, et réserver via la plateforme. Les réductions seront, par la suite, automatiquement prises en compte.



VINI & CULTURE

UN ÉTÉ
EN FRANCE

Loire à vélo un autre regard sur le fleuve royal

LOIRE-ATLANTIQUE • Itinéraire cyclable de 900 km qui relie Cuffy (Cher) à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique), la Loire à vélo permet de découvrir toutes les beautés du dernier fleuve sauvage d'Europe. Conseillé sur deux jours, la boucle de Nantes à Ancenis (72 km au total) réserve de belles surprises de part et d'autre des rives : des panoramas à couper le souffle, des guinguettes, des caves où déguster des crus locaux, des villages médiévaux, sans oublier des monuments incontournables.

Par Nicolas LE PORT, *IJ* pour ResoHebdoEco



L'itinéraire entre Ancenis et Nantes offre des panoramas somptueux sur le fleuve.

© J. Jehanin

Après avoir flâné sur la ligne verte du Voyage à Nantes et loué un vélo (chez Paulette Bike ou Détours de Loire) à proximité de la gare de la Cité des Ducs, direction Ancenis et la rive nord du fleuve. Les premiers coups de pédale vous feront passer devant plusieurs guinguettes : La Sablière à Sainte-Luce-sur-Loire, La Gabarre à Thouaré-sur-Loire, Mauves Balnéaire à Mauves-sur-Loire. Autant d'occasions de faire une pause en admirant le fleuve royal, ses bancs de sable sauvage et sa riche faune... Peut-être aurez-vous la chance de tomber sur un ragondin ou un pêcheur en plein combat avec un silure !

Arrivé à Mauves-sur-Loire, l'itinéraire bascule rive sud. L'occasion d'effectuer un nouvel arrêt dans le parc de la Pierre Percée à Divatte-sur-Loire. Avec ses nombreux jeux, il ravira les familles tandis que les amateurs de sensations fortes pourront se laisser tenter par l'école de wakeboard, un sport nautique qui consiste à se faire tracter sur une planche derrière un bateau à moteur.

GOLF ET DÉGUSTATION DE CRUS LOCAUX

Ensuite, direction La Varenne et ses lacets. Sans doute la partie la plus physique du circuit en raison du dénivelé. Arrivés au sommet du village, les mollets auront chauffé mais la vue, à couper le souffle, en vaut la chandelle. En redescendant vers Champtoceaux et le pont d'Oudon, deux activités sont possibles : les amateurs de green pourront découvrir les 18 trous du Golf de l'Île d'Or, tandis que les œnophiles privilégieront une dégustation dans une des caves du coin. Et il y a du choix : Domaine du Pavillon, du Merceron, Vignoble Morinière... En effet, La Varenne est une des plus importantes communes viticoles du secteur avec



UN ÉTÉ EN FRANCE

La Loire à vélo,
un itinéraire parfaitement
adapté aux familles

de nombreux exploitants qui proposent différents crus : Muscadet, Gamay, Cabernet, Malvoisie...

Arrivé au pont d'Oudon, un crochet par le « Cul du Moulin » est vivement recommandé. Ce lieu-dit abrite des tables de pique-nique et une guinguette (Les Folies d'Orée), ainsi que le quai de départ de La Luce, un bateau touristique qui propose des croisières au cœur du patrimoine naturel et culturel entre Champ-toceaux, Oudon et Le Cellier.

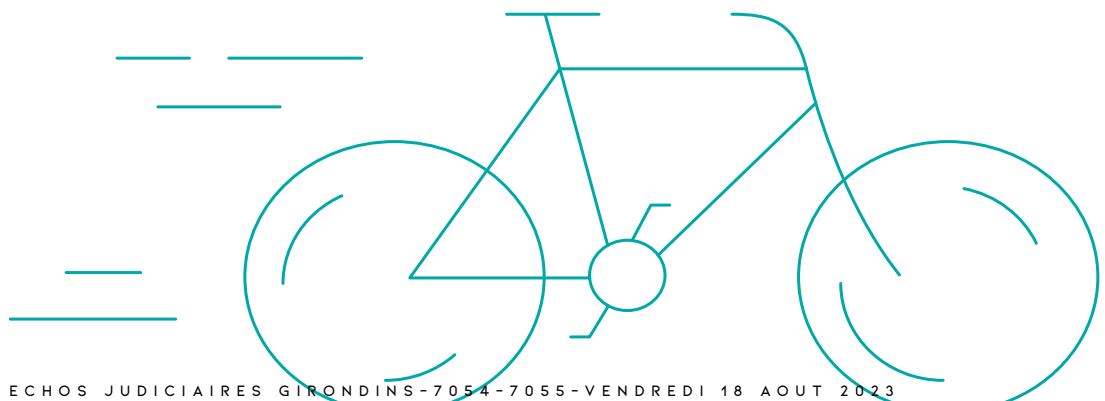
DU PADDLE POUR « APPRENDRE À MARCHER SUR L'EAU »

Il est désormais temps de se remettre en selle pour retrouver la rive nord de la Loire et découvrir le village médiéval d'Oudon. Là, un parcours de sculptures attend les curieux, ainsi qu'un camping proposant des cabanes sur pilotis, sans oublier la base de loisirs L.A Kayak. Mathieu Trébosc y propose des sorties en canoë-kayak et des initiations au paddle pour « apprendre à marcher sur l'eau ». Mais aussi des descentes crépusculaires ainsi que des sorties qui combinent vélo et kayak. Le marché dominical, de 9 h à 13 h sur la place du Hâvre, sera quant à lui l'occasion de faire le plein de produits locaux.

La visite du château d'Oudon, dont la construction a débuté en 1392, fait également partie des incontournables. Après la visite (possible en tenue d'époque pour petits et grands) de la scénographie du donjon médiéval et de la forteresse qui a conservé son architecture octogonale, les dernières marches de la tour permettent d'atteindre le toit et profiter d'une vue à 360°. Par temps très clair, on peut apercevoir la Tour Bretagne à Nantes, pourtant à une trentaine de kilomètres !



“ La Varenne est une des plus importantes communes viticoles du secteur avec de nombreux exploitants qui proposent différents crus : Muscadet, Gamay, Cabernet, Malvoisie... ”

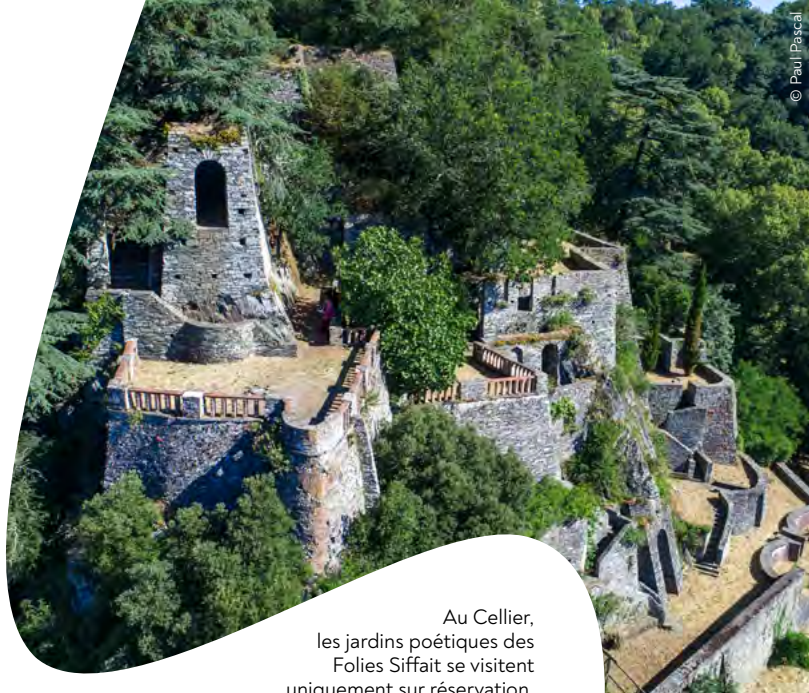


CHÂTEAU MÉDIÉVAL ET CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

En repartant en direction d'Ancenis, un nouvel arrêt est conseillé au plan d'eau du Chêne, puisque la baignade y est possible et surveillée tout l'été. À quelques mètres de là, vous trouverez la Gramophone, une guinguette parfaite pour se restaurer, écouter un concert ou profiter des jeux mis à disposition. L'arrivée à Ancenis n'est plus qu'à une bonne dizaine de kilomètres. Avant de rejoindre le centre-ville par la rive nord où une halte dans la cour du château médiéval s'impose, vous aurez l'occasion d'effectuer une pause culturelle avec la visite du MAT, centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis. Situé dans la Chapelle des Ursulines, le centre accueille cet été une double exposition, *Circumnavigations*, de Clément Verger. Cette dernière traite de l'influence des voyages du Capitaine James Cook sur le paysage mondial.

LES JARDINS POÉTIQUES DES FOLIES SIFFAIT

Après un repas à la Table du pêcheur (restaurant traditionnel de fruits de mer et poissons de Loire) ou aux Terrasses de Bel Air (un restaurant bistronomique chic et moderne mettant à l'honneur les produits nobles et locaux), deux options sont possibles : soit vous diriger vers la gare pour rentrer à Nantes en TER en une vingtaine de minutes, soit trouver un logement pour la nuit via l'office de tourisme. Si vous retenez la deuxième option, vous aurez alors la possibilité, lors du trajet retour, de faire étape dans la commune du Cellier. L'occasion d'apercevoir le château de Clermont, ancienne demeure d'un certain Louis de Funès, mais également de visiter les Folies Siffait, ces jardins poétiques du XIX^e siècle constitués de terrasses, niches et autre bacons construits à flanc de falaise au-dessus de la Loire.



Au Cellier, les jardins poétiques des Folies Siffait se visitent uniquement sur réservation.

EN PRATIQUE

- Location de vélo : Paulette Bike, 20 bd de Berlin à Nantes (02 28 49 52 28). Détours de Loire, péniche « Drôle de barge », quai Malakoff à Nantes (02 55 10 11 74).
- Le Divatte Wakepark est situé sur levée de la Divatte, à Divatte-sur-Loire (06 45 27 42 55).
- Croisières à bord de La Luce, embarquement au « Cul du Moulin » à Champtoceaux (02 40 83 60 00).
- L.A. Kayak 44 (location canoë-kayak et paddle), rue de la Gare, 44521 Oudon (06 85 39 59 42 et sur Locationkayak-loire.com)
- Le château d'Oudon est ouvert 7J/7 du 8 juillet au 31 août de 10h à 18h30 (02 40 83 80 04). Visite à partir de 4 € (enfant) et 6 € (adulte).
- Le MAT, centre d'art contemporain, est situé quai Rohan à Ancenis. Ouvert du mercredi au dimanche de 15 h à 18 h (02 40 09 73 39).
- Restaurants : La Table du Pêcheur, 11 bd Léon Séché à Ancenis (02 40 83 11 36). Les Terrasses de Bel Air, 6 Bel Air, à Vair-sur-Loire (02 40 83 02 87).
- La visite gratuite d'1 h 30 des jardins des Folies Siffait au Cellier se fait exclusivement sur réservation en ligne sur Jardins-folies-siffait.fr.
- L'office du tourisme est situé 103 rue des Douves à Ancenis (02 40 83 07 44). ■



L'exposition « Circumnavigations » au MAT, centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis.

Les As de la jungle 2

Opération tour du monde

ÇA FAIT UNE
TROTTE QUAND MÊME...

Une mousse rose qui explose au contact de l'eau est aspergée au-dessus de la jungle par Henri, un castor mégalomane. L'approche imminente de la saison des pluies inquiète les animaux du village.

Maurice le pingouin-tigre part à la recherche d'Albert, inventeur de la substance et seul détenteur du secret de fabrication de son antidote. Le chef des As est accompagné de ses fidèles acolytes : Junior, son fils adoptif (un poisson dans son aquarium) ; Gilbert, le tarsier grognon, qui se présente comme le cerveau du groupe et vit avec son amoureuse Batricia, la chauve-souris intrépide et Miguel, le gorille au cœur tendre ; sans oublier les grenouilles Al et Bob, les gardiens du repaire, qui aimeraient être plus impliqués sur le terrain... L'équipe va subir moult épreuves pour retrouver ce tatou savant à la mémoire défaillante puis les ingrédients dont il aura besoin. Sa fille Camélia, une justicière agile, partagera cette odysée et chamboulera le timide Maurice. On ne peut que saluer le travail des réalisateurs, fidèles compagnons de route à l'écriture et à la mise en scène de ces As depuis des années. Et ils ne furent pas trop nombreux, chacun se complétant à merveille selon leur expérience commune :

« Notre réalisation à six mains présente de nombreux atouts. Nous ne sommes pas les auteurs du scénario et avons donc trois regards neufs sur le projet. Mais cet univers nous est très familier car nous le côtoyons depuis plusieurs années : Benoît en tant qu'animateur

et storyboarder sur les deux premières saisons de la série, puis réalisateur sur la troisième ; Laurent en tant que superviseur du storyboard sur la saison 2 et le premier long, puis réalisateur sur la saison 3 ; Yannick comme superviseur éclairage et rendu sur les deux premières saisons et le premier long ! Ces expériences complémentaires nous aident à avoir une vue claire sur le travail de chacun et à trouver le bon équilibre entre gags, action, enjeux narratifs et aspect visuel. Elles facilitent les prises de décisions, avec toute la bonne humeur nécessaire ! »

Les rires très fréquents viennent en premier lieu de l'attitude des deux batraciens qui amusent par leur incapacité récurrente à convaincre leurs camarades qu'ils sont vraiment menacés par les hommes de main du castor, Youri et Sergueï, un vautour et un capucin qui tentent sans grand succès de mettre un terme définitif à leur mission en essayant de les écraser avec des rochers ou en empoisonnant l'eau de la rivière où ils vont s'abreuver.

« Ce second volet insuffle un vent de fraîcheur en introduisant de nouveaux personnages, en particulier cette tatou casse-cou dont Maurice tombe amoureux. Ce rapprochement ne se fait pas sans son lot de qui-proquos drôles et touchants car on découvre un Grand Guerrier Tigre bien maladroit face à l'amour. Tous nos personnages habituels auront aussi droit à leur intrigue





**En salle
depuis le 16 août**
Un film de Laurent Bru,
Yannick Moulin et Benoît
Somville Bourdiaux
Avec Philippe Bozo,
Laurent Morteau,
Pascal Casanova
**Animation, Aventure,
Comédie, Famille**

secondaire. Le duo de crapauds s'est mis en tête de prouver une fois pour toutes qu'ils étaient de vrais As de la Jungle, une quête de reconnaissance qui ponctuera l'histoire de situations cocasses ! Quant à Miguel, privé de bananes pendant tout le périple, il fera la découverte gustative la plus importante de sa vie : le camembert ! »

Nul besoin d'avoir vu les histoires précédentes (la série de France Télévisions ou le premier film sorti en 2017), les auteurs prenant soin de tout faire passer à travers les situations et les dialogues, avec un résumé en ouverture revu et corrigé par Al et Bob qui se taillent exagérément la part du lion. L'ensemble des doubleurs (des professionnels et non des vedettes ciné ou télé pour une fois) fait vivre avec humour et un poil d'émotion cette variété homogène de personnages attachants. Un divertissement savoureux, plus prenant que le précédent opus, grâce à la profondeur accrue des personnages, au récit riche en suspense et à une dimension visuelle immersive.

« À la lecture du scénario, nous avons immédiatement compris que ce second volet avait toutes les qualités d'une grande comédie d'aventures qui présente de grands défis techniques, avec ses nombreuses séquences d'action spectaculaires et ses scènes de foule. Nos héros vont devoir échapper à une avalanche, traverser la Terre par son centre ou mener un combat épique face à une armée de castors en plein cœur d'une gigantesque usine d'assemblage. Toutes ces péripéties sont également une vraie aubaine pour agrémenter le film de références, de clins d'œil à destination des plus grands, des parents biberonnés aux *Aventuriers de l'Arche perdue*, à *Point Break* ou aux films de Jackie Chan. Les nombreuses similitudes dans nos références et nos goûts personnels nous rapprochent dans la volonté de réaliser un film fun et dynamique, mais aussi touchant, à l'image de ceux qui nous ont marqués dans nos jeunes années de spectateurs. »

Une vraie réussite qui redonne foi en l'avenir de l'animation grand public 100 % hexagonale. ■



Reality Interrogatoire à domicile

3 juin 2017. Reality Winner, employée de la sécurité nationale, reçoit la visite de deux agents du FBI. Ils ont des questions à lui poser... Les mots prononcés sont repris de l'authentique transcription d'un interrogatoire subi par cette jeune femme au nom imagé de « réalité gagnante » ! Un verbatim quasi intégral, jusqu'aux bafouillements et quintes de toux mais certains propos ayant été censurés, les acteurs s'effacent parfois de l'écran. Cet effet un peu artificiel accentue la dimension absurde de la situation vécue par une lanceuse d'alerte dépassée par les conséquences de son geste. Ce huis-clos angoissant se déroule entièrement dans le périmètre de sa maison, notamment dans une pièce glauque qui accentue l'effet oppressant d'un échange mené avec une politesse surréaliste. La mise en scène sèche et le jeu de Sydney Sweeney, à la tension permanente contenue, font ressentir ses tourments émotionnels et laissent deviner un fort tempérament mis à mal par la perversité insidieuse de l'approche. Un exercice de style fascinant sur la parole comme outil de torture et une critique sans commentaires inutiles de la criminalisation de ceux qui refusent le silence face aux mensonges d'état.



Seconde jeunesse Le charme discret de la vieillesse

Astolfo doit quitter son appartement à Rome, poussé dehors par sa propriétaire. Humble enseignant à la retraite, il n'a d'autre choix que de retourner vivre dans le palais familial délabré de son village natal. Il rencontre Stefania, veuve de son âge qui va faire battre son cœur... Depuis *Le Déjeuner du 15 août* en 2008, Gianni Di Gregorio creuse son sillon de conteur des vicissitudes du temps qui s'écoule irrémédiablement, avec une tonalité primesautière qui fait tout le charme de ses comédies drôles et mélancoliques. Il y a beaucoup de générosité chez cet homme qui ne s'offusque en rien de la présence d'un squatteur dans sa demeure livrée

à l'abandon et accueillera même, sans autre forme de cérémonie, d'autres marginaux pour une paisible vie en communauté. Les magouilles immobilières du maire et du curé à ses dépens pourraient donner lieu à un affrontement âpre mais ce combat n'intéresse pas vraiment ce septuagénaire tranquille. Il préfère se concentrer sur ce qui compte pour lui à l'automne de sa vie, cette nouvelle jeunesse avec cette femme éblouissante, interprétée par la légendaire Stefania Sandrelli qui n'a rien perdu de son immense pouvoir de séduction.

Cinéma En bref

CAMÉLIA JORDANA sera la *Reine mère* sous la direction de Manele Labidi, en compagnie du rappeur Sofiane Zermani alias Fianso et Damien Bonnard. Amel et sa famille apprennent que leur propriétaire souhaite récupérer son appartement. La fille aînée commence à avoir des visions de Charles Martel et leur demande pour un nouveau logement social s'éternise...

LAETITIA CASTA sera la vedette du thriller italien *Una storia nera* de Leonardo D'Agostini, adapté d'un roman d'Antonella Lattanzi. Elle sera une mère de trois enfants séparée de leur père. Tous deux ont commencé une nouvelle vie de couple mais soudain il disparaît et l'enquête plongera dans le passé de chacune des personnes impliquées...

RICHARD MADDEN (Ikarus dans *Les Eternels*) jouera deux frères jumeaux embarqués dans un violent triangle amoureux avec Shailene Woodley dans *Killer Heat* de Philippe Lacôte. L'enquête, adapté d'une nouvelle de l'écrivain norvégien Jo Nesbø sera menée sur une île grecque isolée par **JOSEPH GORDON-LEVITT** en détective surnommé *L'Homme Jaloux*.

UN TRÉSOR ROMAIN EN CORSE !

Didier Bourdon et Eric Fraticelli seront liés à la découverte d'un trésor antique dans *Inestimables*, la nouvelle comédie réalisée par ce dernier à qui on doit déjà *Permis de construire* et *Le Clan*. Philippe Corti (qui était le DJ de l'émission *Tout le monde en parle* de Thierry Ardisson de 2004 à 2006 où il animait des blind-tests musicaux) qui tenait déjà des rôles dans ses précédents films, et Michel Vuillermoz seront leurs principaux partenaires. L'histoire est tirée de la découverte en 1985

du trésor de Lava, constituée de monnaies romaines et autres objets en or du IIIe siècle, du nom du golfe situé près d'Ajaccio où il fut trouvé par trois plongeurs corses qui ont revendu ces biens avant d'être condamnés par la justice.

ARNAUD DESPLECHIN AIME LE CINÉMA

Mathieu Amalric reprendra son rôle fétiche de Paul Dédalus, qu'il a déjà interprété dans *Comment je me suis disputé...ma vie sexuelle* en 1996 et *Trois souvenirs de ma jeunesse* en 2014. Il n'est autre que le double romancé du réalisateur Arnaud Desplechin qui vient de démarrer le tournage de ce nouveau film, *Spectateurs !*, qui évoquera la manière dont il s'est initié au cinéma comme spectateur, puis cinéphile, et enfin réalisateur, des années 60 à aujourd'hui. Françoise Lebrun (*La Maman et la putain*), Micha Lescot (*Les Amantiers*) et Milo Machado Graner (l'enfant mal-voyant de *Anatomie d'une chute*, en salles la semaine prochaine) l'accompagneront dans ce voyage au plus profond de sa mémoire...

JEUNES FEMMES SOUS LA CANICULE

Noémie Merlant prépare son deuxième long-métrage comme réalisatrice après *Mi lubita mon amour* sorti l'an dernier. Elle en sera aussi à nouveau l'une des interprètes principales avec Souheila Yacoub (la compagne de Pio Marmaï dans *En corps*) et Sandra Codreanu qui jouait déjà une de ses amies dans ce premier film. Céline Sciamma, qui l'a dirigée dans *Portrait de la jeune fille en feu*, a co-écrit avec elle le scénario de cette « comédie sanglante » baptisée *Les Femmes au balcon*, qui se déroule à Marseille, au cœur de la canicule. Depuis leur balcon, trois colocataires s'immiscent allègrement dans la vie de leurs voisins jusqu'à une soirée un peu trop arrosée...

ADRIEN BRODY, ARCHITECTE BRUTAL

L'interprète du dame *Le Pianiste* sera le célèbre architecte hongrois au style visionnaire László Toth dans *The Brutalist* de Brady Corbet dont le récit se déroulera sur une trentaine d'années. Revenu d'un camp de concentration, il émigre aux États-Unis avec sa femme Erzsébet (Felicity Jones) à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Sa rencontre avec un industriel américain lui permettra de faire connaître son talent et de devenir un des grands noms du style en vogue des années 50 aux années 70, le brutalisme, dont Le Corbusier est un des plus illustres représentants. Guy Pearce, Joe Alwyn (*Stars at noon* de Claire Denis), Isaach de Bankolé, Alessandro Nivola (*Volte Face*) et Stacy Martin (*Nymphomaniac*) feront également partie de la distribution.

BORDEAUX VENTES DU 7 SEPTEMBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
	EJG 4-08-2023	DROUINEAU 1927	MAISON DE PLAIN PIED	NOAILLAN	1 rue de Lasserre	62 000 €
22/53	EJG 4-08-2023	SELARL LEXAVOUÉ KPDB BORDEAUX	LOCAL COMMERCIAL	BORDEAUX	6 rue Louis-Combes	82 000 €
23/31	EJG 21-07-2023	Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON	MAISON D'HABITATION AVEC GARAGE ET TERRAIN	LÈGE-CAP-FERRET	12 bis allée des Gourbets	419 100 €

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>):

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

VENTES AUX ENCHÈRES

Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON

Avocats à la Cour
89 Rue Judaique - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex
Tél. : 05.56.24.28.41.
Email : secretariat.sbm@sbmavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

MAISON A USAGE D'HABITATION, CHAI, GARAGES ET JARDIN ARBORE CLOS

Situés commune de BORDEAUX - CAUDERAN (33200), 161 Rue des Orangers

MISE A PRIX : 750.000 €

ET A DEFAUT D'ENCHERES,
BAISSES SUCCESSIVES PAR TRANCHES DE 10.000 €,
SANS TOUTEFOIS POUVOIR ALLER EN DEÇA DE 690.000 €

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 15 HEURES**

A la requête de :

1. Monsieur Xavier Gérard Fernand BROSETA, né le 4 décembre 1965 à BORDEAUX (Gironde), de nationalité française, cadre, divorcé de Madame Christine PAGNAC domicilié 29 Avenue du Truc à MERIGNAC (33700).

2. Madame Delphine Nathalie Nicole BROSETA, née le 2 mai 1971 à BORDEAUX (33000) de nationalité française, aide-soignante, demeurant 90 bis rue Pierre Curie 33140 VILLENAVE D'ORNON.

Désignation :

Une maison à usage d'habitation, chais, garages et jardin arboré clos située commune de BORDEAUX - CAUDERAN (33200), 161 Rue des Orangers, cadastré section YE, numéro 78 pour 20 a 53 ca, divisible : composée de : entrée + 2 pièces - 4 chambres - salle de bains - cuisine - couloir - W.C. - salle d'eau.

Occupation : libre

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000,00 €).

ET A DEFAUT D'ENCHERES, BAISSES SUCCESSIVES PAR TRANCHES DE 10.000 € SANS TOUTEFOIS POUVOIR ALLER EN DEÇA DE 690.000 €

Fait et rédigé le présent avis par moi, Avocat poursuivant soussigné. Signé : Maître Sylvie BOCHE-ANNIC

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Cabinet FORZY-BOCHE-ANNIC-MICHON, Avocat poursuivant,

lequel comme tous les autres avocats au Barreau de Bordeaux, pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable,

les enchères ne pouvant être portées que par un avocat inscrit au barreau de Bordeaux.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Visites : sur place

- Jeudi 21 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures

- Jeudi 28 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures

L23EJ37437

**POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES**

05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

ELIGE
Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Épée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX Palais de Justice, 30 RUE DES FRERES BONIE 33000 BORDEAUX

APPARTEMENT + CAVE

A BORDEAUX, 10 rue des Faussets et 19 rue Leupold
MISE A PRIX : 310.000 €

LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 A 15 H 00

DESIGNATION

UN APPARTEMENT ET UNE CAVE A BORDEAUX 10 rue des Faussets et 19 rue Leupold

les biens et droits immobiliers dans un ensemble immobilier situé à BORDEAUX (Gironde) 33000, 10 rue des Faussets et 19 rue Leupold, cadastré dite ville section KL 80 pour 02 a 26 ca et :

- lot numéro six (6) : au 3^{ème} étage un local à usage d'habitation, traversant, éclairé sur la rue des Faussets, la rue Leupold et la cour intérieur comprenant : entrée, WC, salle d'eau, 3 chambres, bureau, salle de bain/WC, séjour, cuisine d'une superficie de 146,73 m².

et les 1911/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

- lot numéro onze (11) : au sous-sol une cave et les 17/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le bien est occupé par un locataire suivant bail en date du 28 mars 2015 pour un loyer mensuel de 1050 €.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au Cabinet d'Avocat poursuivant la vente.

Renseignements téléphoniques les mardi, mercredi, jeudi et vendredi au 05 56 00 82 33 de : 14 h 00 à 15 h 00.

Visites les 31 juillet 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 et 16 août 2023 de 09 h 00 à 11 h 00

REFERENCE DU GREFFE : 23/00016

L23EJ31632

Me Charles PAUMIER
Avocat au Barreau de BORDEAUX
11, rue Calvé 33000 BORDEAUX
Tel 05 56 00 64 66 - avocat-paumier.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX rue des Frères Bonie salle B

LOGEMENT DE TYPE T1 à usage de Bureau

sis à MERIGNAC (33700), 8 Allée des Acacias

MISE A PRIX : 31.900 €

**ADJUDICATION SUR SURENCHERE
JEUDI 12 OCTOBRE 2023 À 15H**

SURENCHERISSEUR : Madame Anne-Lise COUILLAULT, domiciliée 157C route de Corbiac 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES, ayant pour avocat constitué Maître Charles PAUMIER, avocat au Barreau de Bordeaux y demeurant 11 rue Calvé, chez qui domicile est élu, lequel occupera sur la présente et ses suites.

DESIGNATION : cadastré Section HH n°122 lieudit «8 allée des Acacias» pour 24a 19ca, Section HH n°123 même lieudit pour 27a 79ca

DESCRIPTION SOMMAIRE : Logement de Type T1 à usage de Bureau (lot n°7) sis à MERIGNAC (33700), 8 Allée des Acacias, composé d'une entrée, d'un bureau, d'une kitchenette, d'une salle de bain avec baignoire et d'un WC.

IMPORTANT : S'adresser pour de plus amples renseignements à Maître Charles PAUMIER, Avocat du surenchérisseur, lequel, comme tous les autres Avocats au Barreau de Bordeaux, pourra être chargé d'encherir pour toutes personnes solvables. Le cahier des conditions de vente et le PV descriptif peuvent être consultés au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, rue des Frères Bonie, (RG : 23/00004) ainsi qu'au cabinet d'avocat du surenchérisseur Maître Charles PAUMIER, avocat-paumier.fr.

VISITE SUR PLACE : 31 AOUT 2023 de 10h à 12h

Bordeaux, le 24 juillet 2023 - Signé : Me Charles PAUMIER

L23EJ32411

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON

Avocat à la Cour
18 rue Jules Ferry
33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.50.10.50 - Fax : 05.57.24.36.51
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

commune de BLAYE (33390) «28-30 rue de l'Abbé Bellemer»
section AM n°344 d'une contenance de 69 ca

MISE A PRIX : 45 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 À 14 H**

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente fixant les clauses et conditions de cette adjudication peut être consulté au greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'avocat poursuivant. Avis rédigé par la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'encherir pour toute personne solvable RG n°23/00030.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Commissaires de Justice à BLAYE (05.57.42.63.40)

L23EJ34331

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON

Avocat à la Cour
18 rue Jules Ferry
33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.50.10.50 - Fax : 05.57.24.36.51
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

MAISON NEUVE

«route de Fonsegrède»
33500 ARVEYRES
section E n°1570 pour une contenance de 05 a 24 ca.

MISE A PRIX : 130 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 À 14 H**

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente fixant les clauses et conditions de cette adjudication peut être consulté au greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'avocat poursuivant. Avis rédigé par la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'encherir pour toute personne solvable RG n°23/00024.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Commissaires de Justice à BLAYE (05.57.42.63.40)

L23EJ34411

LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
SONT HABILITÉES
DANS LE DÉPARTEMENT 33
NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

ANNONCES LÉGALES

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
Avocat à la Cour
18 rue Jules Ferry
33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.50.10.50 - Fax : 05.57.24.36.51
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

Commune de LIBOURNE (33500)
«7 impasse de Barreau»
cadastré dite commune section AM n°92 pour une contenance de 02 a 96 ca.

MISE A PRIX : 55 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 À 14 H**

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente fixant les clauses et conditions de cette adjudication peut être consulté au greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'avocat poursuivant. Avis rédigé par la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'enchérir pour toute personne solvable RG n°23/00028.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Commissaires de Justice à BLAYE (05.57.42.63.40)

L23EJ34404

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
Avocat à la Cour
18 rue Jules Ferry
33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.50.10.50 - Fax : 05.57.24.36.51
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

commune de BLAYE (33390)
«cours de Lattre de Tassigny»
section AM n°130 d'une contenance de 01 a 38 ca et notamment
les lots n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9

MISE A PRIX : 80 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 À 14 H**

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente fixant les clauses et conditions de cette adjudication peut être consulté au greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'avocat poursuivant. Avis rédigé par la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'enchérir pour toute personne solvable RG n°23/00029.

VISITE : se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD - ADO Commissaires de Justice à BLAYE (05.57.42.63.40)

L23EJ34339

BESOIN D'AIDE POUR
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?

CONTACTEZ-NOUS AU 05 56 52 32 13

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 33 22 0000 01 Vignes et Terre en AOC Côtes de Bourg AGRICULTURE BIOLOGIQUE GAURIAC 2 ha 31 a 75 ca - 'Les trois moulins': AD- 99 SAINT-CIERS-DE-CANESSE 9 ha 80 a 71 ca - 'Bitaine': D- 47 - 'Roi d Espagne': D- 15- 16- 17- 356[8](T) [F2]- 356[8](V)[F1] - 'Seguy': D- 360[7] - 'Seguy-nord': B- 588- 589(T)[F2]- 589(V)[F1], Zone A du PLU (GAURIAC) / RNU (SAINT-CIERS-DE-CANESSE).

AS 33 22 0403 01 Propriété comprenant bâtiments d'exploitation, vignes, terres, pré, bois, matériel. AGRICULTURE BIOLOGIQUE GAURIAC 82 a 20 ca - 'Ratebout': AD- 266- 267- 268- 269- 270 SAINT-CIERS-DE-CANESSE 17 ha 15 a 60 ca - 'La grande etouble': B- 266- 959[267]- 1028[265][F1]- 1028[265][F2] - 'La rosette': B- 729- 730- 731 - 'Le brandar': B- 1033[711] - 'Le coudrillon': B- 803- 804- 805- 806 - 1038[800]- 1039[807] - 'Le may': B- 665- 708- 1032[707]- 1086[666]- 1098[1091] - 1107[663] - 'Les arnauds': B- 120- 121- 125- 129- 130- 131- 1111[1067](A)- 1111[1067](B)- 1111[1067](C)- 1118[122]- 1204[128]- 1207[132]- 1213[1211]- 1214[1211] - 'Les aubaredes': B- 297- 300- 301- 1029[299] - 'Les blounes': B- 436 - 'Les gaudilles': B- 484 - 485- 486- 489- 490- 491- 492- 1031[487] - 'Mercier': B- 469- 1030[439](A)- 1030[439](B) - 'Pinau': B- 73(A)- 73(Z) - 'Pradeau': B- 776(J)- 776(K)- 777(J)- 777(K)- 780- 782 - 784- 789- 1036[766]- 1089[778] - 'Testerie': B- 626 - 'Tioudat': D- 115[F1]- 115[F2] - 'Toire': B- 761(A)- 761(B)- 761(C)- 764- 1035[994], Zone A du PLU (GAURIAC) / RNU (SAINT-CIERS-DE-CANESSE).

XA 33 23 0000 01 Bois SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE 6 ha 09 a 84 ca - 'La boueue': YO- 81(J)- 81(K)- 81(L)- 81(M) - 'La nauve de la garde': YN- 68(AJ)- 68(AK) - 'Le fougereau': YO- 46(AJ)- 46(AK)- 57(AJ)- 57(AK), RNU.

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 04/09/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles CS 10235 - 33525 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.

L23EJ37876



MAIRIE DE LORMONT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Mairie de LORMONT

Rue André Dupin BP N°1 33305 LORMONT CEDEX

Objet du marché

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE JEAN RAYMOND GUYON À LORMONT

Mode de passation

Marché passé selon une procédure Adaptée (article L2123-1 et L2123-4 du code de la Commande Publique)

Obtention du dossier

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville de Lormont à l'adresse suivante :

https://demat-ampa.fr/app.php/entreprise/consultation/583665?orgAcronyme=s3y

Critères de sélection des offres

Voir règlement de la consultation

Renseignements :

D'ordre administratif :

Direction des Marchés Publics

Courriel : marchespublics@lormont.fr

Date limite de remise des offres et lieu :

Le 8 septembre 2023 à 12h00 à la Direction des marchés publics de la Mairie de Lormont

Date de publication et signature de l'Autorité Compétente du Pouvoir Adjudicateur

A Lormont, le 4 août 2023

Le Maire,

Jean TOUZEAU

L23EJ36770



COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D' ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Bordeaux Saint Jean Belcier - Saget / Descas : Déclassement des rues Cazaubon, Descas, des Résiniers

Cette enquête, qui portera sur le déclassement du domaine public routier des rues Cazaubon, des Résiniers et d'une partie de la rue Descas dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement Saget / Descas, se déroulera du 7 au 22 septembre 2023 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
 - à la Mairie de quartier 6 Bordeaux sud - 6 cours de la Marne, 33000 Bordeaux
- ainsi que sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Mme Pejoux, commissaire enquêtrice, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- A la Mairie de quartier Bordeaux sud, le jeudi 7 septembre 2023, de 9h à 12h.
- A la Cité municipale, le mardi 19 septembre 2023, de 14h à 17h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale, sur le registre numérique ouvert sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr ou transmises directement par voie postale à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE - Mme Pejoux, commissaire enquêtrice - Pôle territorial de Bordeaux - Service foncier - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L23EJ31562



AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE LACANAU

M. Le Maire
31 avenue de la Libération 33680 Lacanau
Tél : 05 56 03 83 08
mèl : c.sanchez@lacanau.fr web : <http://www.lacanau.fr>
SIRET 21330214400018

Objet : BALAYAGE MECANISE 2023-2025

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 26/01/23

Marché n° : 23005

BBS 33, 33750 SAINT-GERMAIN-DU-PUCH

Montant HT : 210 000,00 Euros

Envoi le 16/08/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>
L23EJ37874



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Livre V du code de l'environnement)
Commune de GUJAN-MESTRAS

Par arrêté préfectoral du 27 juillet 2023 a été prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée, au titre de la réglementation des installations classées, par Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, aux fins d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de transit, regroupement, préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes, sous la forme de sédiments issus de dragages du Bassin d'Arcachon, sur le territoire de la commune de Gujan-Mestras.

Cette consultation se déroulera du 4 septembre au 2 octobre 2023 inclus.

Un dossier de consultation sera déposé à l'accueil de la Mairie de Gujan-Mestras, où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations pourront être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la Mairie de Gujan-Mestras ;
- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales - Cité administrative - BP 90 - 33090 BORDEAUX Cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-smpe1@gironde.gouv.fr

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou par un arrêté de refus.

L23EJ35508

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement de Castelnau-de-Médoc** - 227 Avenue de la Gironde - 33480 MOULIS EN MEDOC

Mode de passation du marché : Procédure adaptée

Objet du marché et Caractéristiques des travaux : Remplacement du Poste de Refoulement général et du dessableur dégraisseur à la Station d'épuration de la Commune de Listrac Médoc

Obtention de dossiers : Dossier de Consultation téléchargeable sur le site : www.e-marchespublics.com

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation

téléchargeable sur le site : www.e-marchespublics.com

Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 11 Août 2023

Date limite de remise des offres : Jeudi 21 Septembre 2023 à 12 h 00

L23EJ37870

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

Syndicat des Eaux du Médoc - BP 16 - 1 bis Place René Cassin - 33340 Gaillan en Médoc

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. **Objet** et Caractéristiques des travaux :

Adduction d'eau potable - Commune de Saint Germain d'Esteuil - Réhabilitation du génie civil du surpresseur de Miqueu (façade extérieure du local de pompage, toiture du local de pompage, extérieur du réservoir, intérieur du local de pompage, intérieur du réservoir) - Bâche au sol d'une capacité d'environ 120 m³.

Le site sera ouvert aux visites le mardi 12 septembre 2023 de 14h00 à 15h30.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : www.marchés-securisés.fr

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

11/08/2023

7. Date limite de remise des offres :

Vendredi 22 septembre 2023 à 12h00.

L23EJ37732

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

révision des Plans de Prévention du Risque Naturel d'Inondation des communes de Bordeaux et Bègles Commune de Bordeaux et Bègles

Par arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 26 juillet 2023, a été prescrite une enquête publique unique afin de recueillir l'avis du public sur la révision des Plans de Prévention du Risque Naturel d'Inondation des communes de Bordeaux et Bègles.

Cette enquête publique unique aura lieu du lundi 04 septembre 2023 au mardi 03 octobre 2023 inclus, sur le territoire des communes de Bordeaux et Bègles.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) a pour objet de protéger les personnes et les biens des effets des événements par la maîtrise de l'urbanisation. Pour cela, il délimite les zones exposées aux risques et peut y interdire toute nouvelle construction, ouvrage, aménagement ou exploitation agricole, aquacole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle notamment afin de ne pas aggraver le risque. Dans le cas où certains projets seraient autorisés le PPR permet de définir les prescriptions et dispositions de réalisation ou d'exploitation d'une manière générale, la vulnérabilité des zones inondables ne doit pas être augmentée.

Le maître d'ouvrage chargé de l'élaboration des projets des plans est :

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, sise à la Cité administrative, rue Jules Ferry, BP 90, 33090 BORDEAUX CEDEX.

Les informations relatives aux plans peuvent être demandées au Service Risques et Gestion des Crises, Unité Plan de Prévention des Risques Littoraux et Fluviaux - adresse mail: ddtm-ppri@gironde.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public aura la possibilité de prendre connaissance du dossier d'enquête - comprenant notamment une note de présentation, le règlement, les cartes de zonage, les cartes des cotes de seuil, le bilan de la concertation et de ses annexes, les cartes d'aléas et les cartes d'enjeux :

- À la Cité municipale de Bordeaux, siège de l'enquête - 4 Rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

- À la Mairie de Bègles - 77 Rue Calixte Camelle 33130 Bègles

lundi de 13h00 à 18h30

du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00.

- À la Mairie de quartier Bordeaux maritime - 196 rue Achard 33300 Bordeaux

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h15 à 17 h

jeudi de 13h15 à 19 h (sauf durant les vacances scolaires : 9 h/12h30 - 13h15/17 h).

- Et sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry BP 90 33 090 Bordeaux Cedex, les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00).

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes publiques, consultations du public».

Et sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-bordeaux-begles>

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies des communes de Bordeaux et Bègles.

Des observations et propositions relatives aux plans pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire-enquêteur :

- par correspondance adressée au siège de l'enquête publique, en veillant à bien indiquer l'objet de l'enquête, à la Cité municipale de Bordeaux, sise au 4 Rue Claude Bonnier, 33 000 Bordeaux,

- par voie électronique, à l'adresse suivante :

ppri-bordeaux-begles@mail.registre-numerique.fr.

Toute personne peut demander à ses frais, la communication du dossier d'enquête auprès de la DDTM, Service des procédures environnementales : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Pechambert Pierre est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur et Madame Ancla Carole est désignée en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours de permanences, heures et communes indiquées dans le tableau ci-après :

Cité municipale de Bordeaux, siège de l'enquête - 4 Rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux

Lundi 4 septembre 2023 de 9 h à 12 h

Mardi 3 octobre 2023 de 14 h à 17 h

Mairie de Bègles - 77 Rue Calixte Camelle 33130 Bègles

Vendredi 8 septembre 2023 de 08h30 à 11h30

Lundi 25 septembre 2023 de 13 h à 16 h

Mairie de quartier Bordeaux maritime - 196 rue Achard 33300 Bordeaux

Mercredi 13 septembre 2023 de 14 h et 17 h

Mardi 19 septembre 2023 de 9 h à 12 h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, aux Mairies des communes de Bordeaux et Bègles, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales, et sur le site internet : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales. (rubriques «publications» «publications légales» «enquêtes publiques»).

Ces documents seront transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les Plans de Prévention du Risque Naturel d'Inondation des communes de Bordeaux et Bègles.



COMMUNE DE LACANAU

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 18 juillet 2023, le Maire de la commune de Lacanau a prononcé l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de la commune de Lacanau du mercredi 16 août 2023 à 9h00 au lundi 18 septembre 2023 à 17h00.

Cette modification a pour objet de :

- Mieux encadrer la densification des tissus urbains :

• Verdissement de la ville (repérer et protéger les arbres, renforcer les espaces favorables à la nature, protéger un espace vert au sein du lotissement le Baganais),

• Encadrement des opérations de constructions de logements (mieux encadrer la réalisation des stationnements et des accès, modifier la zone UE suite à des modifications ou abandons de projets publics et permettre la réalisation de logements, ajuster les Orientations d'Aménagement et de programmation),

• Encadrement qualitatif de l'aspect extérieur des constructions (renforcer la protection du patrimoine bâti, structurer et harmoniser le paysage urbain),

• Modification des règles d'implantation des constructions.

- Supprimer, modifier, créer, des emplacements réservés,

- Ajuster des droits à bâtir dans les secteurs à constructibilité limitée,

- Corriger des erreurs matérielles et améliorer l'application du règlement.

Monsieur Bernard LESOT, magistrat financier, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Bordeaux.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier :

• à la Mairie de Lacanau (31 avenue de la Libération - 33680 LACANAU), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;

• à la Mairie annexe de Lacanau « Villa Plaisance » (2, rue Jacquemin Perpère - 33680 LACANAU), du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la ville de Lacanau (<https://www.lacanau.fr>). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au sein de l'Hôtel de Ville de Lacanau (31, avenue de la Libération - 33680 LACANAU), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

sur les registres ouverts à cet effet à la mairie et à la mairie annexe

« Villa Plaisance » de Lacanau ;

par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - projet de modification n°1 du PLU de Lacanau - Mairie de Lacanau 31, avenue de la Libération - 33680 LACANAU » ;

par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@lacanau.fr ;

sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.lacanau.fr>.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales :

à la Mairie de Lacanau (31, avenue de la Libération - 33680 LACANAU) :

le mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00,

le mercredi 23 août 2023 de 14h00 à 17h00,

le lundi 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

à la Mairie annexe « Villa Plaisance » (2, rue Jacquemin Perpère - 33680 LACANAU) :

le mardi 5 septembre 2023 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc ainsi qu'à la Mairie de Lacanau, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la commune de Lacanau à l'adresse suivante : <https://www.lacanau.fr>. L'ensemble de ces documents sera consultable pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de Lacanau, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de Lacanau pour approbation.

Le Maire, Laurent PEYRONDET

Le 18/07/2023

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

Une enquête publique est prescrite du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB) - 1, place de la Mairie 33124 AUROS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 09 63 03 47 84.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023» et sur le site internet de la Préfecture du Lot et Garonne : www.lot-et-garonne.gouv.fr rubriques «publications», «consultations du public».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (rubrique «enquête publique 2023»).

Les communes concernées sont :

Département de la Gironde :

-Aillas -Loupiac de la Réole -Cours les Bains
-Blaignac -Noaillac -Grignols
-Floudès -Puybarban -Masseilles
-Fontet -La Réole -Sigalens
-Hure -Cauvignac

Département du Lot et Garonne :

-Cocumont -Antagnac -Ruffiac
-Meilhan sur Garonne -Argenton
-Saint Sauveur de Meilhan -Romestaing

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de GRIGNOLS, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Sylvain BARET Officier Supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

Mairie de GRIGNOLS (33)

- Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

Mairie de FONTET (33)

- Lundi 04 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de COCUMONT (47)

- Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 04 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Mairie de RUFFIAC (47)

- Vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre Mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde et Le Préfet du Lot et Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ25055

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE LACANAU
M. Le Maire
31 avenue de la Libération
33680 Lacanau
Tél : 05 56 03 83 08
mèl : c.sanchez@lacanau.fr
web : <http://www.lacanau.fr>
SIRET 21330214400018

Objet : Services d'assurance pour la commune de Lacanau

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 66510000 - Services d'assurance

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet BP 947 - 33063 Bordeaux - Cedex

Tél : 0556993800 - Fax : 0556243903

greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 235584 euros

LOT N° 1 - Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Nombre d'offres reçues : 2, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Date d'attribution : 29/12/22

Marché n° : 23001

SMACL ASSURANCES, 141 AV SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT

Montant HT : 158 484,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - Assurance des risques statutaires

Nombre d'offres reçues : 3, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Date d'attribution : 29/12/22

Marché n° : 23002

SOFAXIS, RTE DE CRETON, 18110 VASSELAY

Montant HT : 77 100,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 16/08/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

L23EJ37897

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

CONSTITUTIONS

Par acte sous seing privé en date du 09/06/2023 il a été constitué une EURL dénommée : **BLS TRANSPORTS**.

Siège social : 9 Rue Condé Bureau 3 33000 BORDEAUX

Capital : 24000 €

Objet Social : Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3.5 tonnes, Loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3.5 tonnes.

Gérance : M. BENKIRANE Mohamed-Hatim demeurant 36 bis Chemin de Borderouge Appartement 37 31200 TOULOUSE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
L23EJ29762



Aux termes d'un ASSP en date du 27/07/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CREMERIE CAPES

Objet social : - Le commerce de gros de fromages, crème, et tous produits d'épicerie fine. - La vente ambulante au détail de fromages, produits laitiers et produits régionaux.

Siège social : B8 Entrepôt 6, 110 QUAL DE PALUDATE, 33800 BORDEAUX

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : M. CAPES Léo, demeurant 16 rue Ferrère, 33000 BORDEAUX

Pour avis
La gérance

L23EJ35181



ANILEM
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 32 rue Lafaurie de Monbadon
33000 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 08/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ANILEM

Siège social : 32 rue Lafaurie de Monbadon - 33000 BORDEAUX

Objet social : -L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles, biens, terrains et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- Location vide ou meublée d'appartements et gîtes

- Toute prestation en lien avec le soutien scolaire et notamment la délivrance de cours particuliers

- Apport d'affaires
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Pauline LESCURE, demeurant 24 Fontmerle 19120 ALTILLAC
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
Pour avis
La Gérance

L23EJ37395



Maître CYFERMAN
Maître OUDEVILLE-VAIRO
NOTAIRES
Place du 8 Mai 1945,
83780 FLAYOSC

Par acte sous seing privé du 08/08/2023 il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAKURA
Siège social : 1 av du Général Leclerc 33110 LE BOUSCAT
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Objet social : acquisition, exploitation d'un fonds de commerce de coiffure sis à LE BOUSCAT (33110) 1 av du Général Leclerc, la souscription de tout emprunt bancaire pour acquérir ledit fonds et pour permettre son exploitation, gestion, administration, voire l'acquisition d'un autre fonds de même nature.

Durée : 99 ans
Gérant : Madame Emilie OUDEVILLE demeurant à BORDEAUX (33) 1 passage Robert Picqué

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX (33).

L23EJ37404

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/08/2023 il a été constituée une société

Dénomination sociale : **TOM MAGNUM**

Siège social : 60 Rue Pauly 33130 BEGLES

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 20 000 €

Objet social : L'acquisition, l'administration, l'édification, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Gérant : Jean-Luc BEY demeurant 60 Rue Pauly 33130 BEGLES

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en AG.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux

L23EJ37419

YOULOC

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 9 Av. du Général de Gaulle
33550 LANGOIRAN
RCS BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Langoiran du 12 juillet 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : YOULOC - Siège social : 9 Av. du Général de Gaulle, 33550 LANGOIRAN - Objet social : l'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis et nous bâtis ; les travaux d'entretien, de rénovation et de transformation de tous immeubles ; la construction de tous immeubles ; l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés - Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Monsieur Younes EL

FASSIH demeurant 9 Avenue Général de Gaulle, LANGOIRAN (Gironde) - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à l'unanimité des associés - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ37541



Carine SOUQUET-ROOS
Avocat
148, rue Sainte Catherine
33000 BORDEAUX
Tél : 05.47.50.06.07

LOUM

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 560.000 euros
Siège social : 6, allée des Bergeronnettes 33610 CANEJAN
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11 août 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Dénomination : LOUM

Siège Social : 6, allée des Bergeronnettes 33610 CANEJAN

Capital social 560.000 €

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

• Toutes prises de participations, dans toutes sociétés ou entreprises individuelles, commerciales ou financières.

• La gestion, l'achat, la vente de ces participations, par tous moyens à sa convenance.

Durée : 90 années

Gérant : Muriel SOUQUET domicilié : 6, allée des Bergeronnettes 33610 CANEJAN

Immatriculation au RCS de BORDEAUX

Pour avis

L23EJ37631



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 26 JUILLET 2023 de la Société à Responsabilité Limitée **PROHOME SERVICE** au capital de 1000 euros. Siège social : 37 rue du Commandant Cousteau 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC. Objet : peinture et travaux d'intérieurs. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Gérant : Monsieur Ahmed IFTENE, demeurant 37 rue du Commandant Cousteau 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC, nommé pour une durée illimitée.

L23EJ37652

Suivant acte sous seing privé en date du 28 juillet 2023 enregistré au service Départemental de l'Enregistrement de BORDEAUX le 3 août 2023 sous le numéro dossier 2023 00027348, référence 3304P61 2023 N 03688, il a été constituée la société civile dénommée **CD2P**, siège social : SAINT ANDRE DE CUBZAC (33240), 480 route de Bordeaux. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir

propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX - Monsieur Paul Henri PARANTHOEN, gérant de sociétés, demeurant à SAINT ANDRE DE CUBZAC (33240), 480 route de Bordeaux. - Madame Carole DUMAS, cadre commercial, demeurant à VAL DE VIRVEE (33240), 10 bis rue des Ecoles.

L23EJ37695



Avis est donné de la constitution, par acte ssp du 16 juillet 2023, de la SASU **«BFD SECURITE»** capital : 1.000 euros, siège social : 18 rue du XI novembre, Igt 68, résidence Favols 33560 CARBON BLANC. La société a pour objet d'assurer toutes prestations ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par système électronique de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité de personnes se trouvant dans cet immeuble. Elle sera immatriculée au RCS de BORDEAUX. Sa durée est de 99 années. Monsieur Benoit NGOM demeurant 18 rue du XI novembre, Igt 68, résidence Favols 33560 CARBON BLANC, a été nommé Président pour une durée illimitée.

L23EJ37696



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Carole ROBIN-VAYSSIERE, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «SELARL CAROLE ROBIN-VAYSSIERE NOTAIRE», titulaire d'un Office Notarial à LA TESTE DE BUCH, Park Agora, 47 rue Lagrue, le 3 août 2023 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : **SCI O'BASSIN**.

Le siège social est fixé à : LA TESTE -DE-BUCH (33260), 83 Bis rue André Lesca.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,

sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont :

Madame Carole DEHAYS demeurant à LA TESTE DE BUCH, 83 Bis Rue André Lesca. et Monsieur Jean-François ELIES demeurant à RUEIL-MALMAISON, 2 Allée du Cardinal.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ37890

ABONNEZ VOUS

MODIFICATIONS

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE PONTAC D'ORNON

Société civile au capital de 1.500 euros
Siège social : 26 Chemin de la Roche
33370 YVRAC
RCS BORDEAUX 389 453 721

Suivant PV de décisions en date du 26/07/2023, les associés ont constaté la carence de gérant pour la période du 21/06/2010 au 26/07/2023 et nommé Madame MARTIN Françoise et Monsieur Joseph MARTIN, demeurant 26 chemin de la Roche 33370 YVRAC en qualité de gérants à compter du 26/07/2023. L'article 10 des statuts a été modifié.
Pour avis, la gérance

L23EJ33935

GRBAS

Société à responsabilité limitée
(à associée unique)
au capital de 80 000 euros
Siège social : Avenue du Parc des Expositions
33260 LA TESTE-DE-BUCH
RCS BORDEAUX 431.967.314

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes des décisions en date du 31/03/2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Pour avis.

L23EJ34118



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

STE IND. D'ETUDE ET TRAVAUX ELECTRIQUES

SASU au capital de 462 750€
porté à 500 000€
Siège social : Avenue Charles de Gaulle
33820 ST CIERS SUR GIRONDE
349 100 594 RCS LIBOURNE

Le 03/08/2023 l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 37 250€ par incorporation de réserves ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 462 750€
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 500 000€
Pour avis

L23EJ36559



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

AQUIPATH - CENTRE DE DERMATOLOGIE AQUITAINE

SELARL au capital de 9 120€
Siège social : 23 Boulevard Franklin Roosevelt
33400 TALENCE
351 395 314 RCS BORDEAUX

L'AGO du 04/08/2023 a pris acte de la démission de Mme. Christine MERLIO de son mandat de gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

L23EJ36778

LUZU IMMOBILIER
SAS au capital de 10000 €
Siège social :
42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas
838 060 408 RCS de Bordeaux
Suivant décisions unanimes du 01/09/2023 les associés ont nommé Présidente, Mme TERRIEN Maïté, dmt 5 Impasse Cabiron 33650 La Brède en remplacement de M. LUZU Frédéric, à compter de ce même jour.
Mention sera faite au RCS de Bordeaux
L23EJ37144

REMEMBER

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 rue georges de sonneville, 33560 STE EULALIE
848408233 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 1/8/2023, l'associé unique a décidé : de transférer le siège social 22 rue georges de sonneville, 33560 STE EULALIE au 1 allée du Pitey A1 la Goëlette 40200 MIMIZAN à compter du 1/8/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, Le Président
L23EJ37180

NON-RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2023, de la société TRANSMEDOC SAS au capital de 850 000 euros, Route de Serigas 33680 SAUMOS - RCS bordeaux 429564255 - Il a été décidé de ne pas renouveler les mandats du cabinet CJD AUDIT BP 90037 1 rue des Jacobins 24000 PERIGUEUX, commissaire aux comptes titulaire et du cabinet IN EXTENSO DORDOGNE BP 70070 Les ROMAINS 24750 CHAMPCEVINEL suppléant, en vertu de l'article L227-9-1 du code de commerce. Pour avis

L23EJ37472

«SCI CANELOT»

Société civile immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 5003, Chemin du Port de l'Homme - 33360 LATRESNE
RCS BORDEAUX : 841 860 737

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DANS UN NOUVEAU DEPARTEMENT

Aux termes de décisions en date du 1^{er} août 2023, le Gérant a décidé de transférer le Siège social de LATRESNE (33360) - 5003, chemin du Port de l'Homme, à SARLIAC-SUR-L'ISLE (24420) - 10, route Nationale 21 - Le Moulin de Gréznignac, à compter du même jour, et de modifier l'art. 4 des Statuts en conséquence.

La Société sera donc désormais immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis, le Gérant
L23EJ37433

KALI

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 12 Allée Gioacchino Rossini,
33470 GUJAN MESTRAS
880 842 133 RCS BORDEAUX

Selon délibérations du 29/07/2022 l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président
L23EJ37452

GMBC

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 €
Siège social : 25, route de Cardan
33410 BEGUEY
853 400 356 RCS BORDEAUX

Aux termes du PV des décisions du 09/08/2023, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 100.000 €, pour le porter de 2.000 € à 102.000 €, par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 10 € nominal chacune, décidée par l'associé unique le 3 août 2023.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
L23EJ37465

«SCI LATRESNE BIO»

Société civile immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 5003, Chemin du Port de l'Homme - 33360 LATRESNE
RCS BORDEAUX : 829 686 971

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DANS UN NOUVEAU DEPARTEMENT

L'AGE du 1^{er} août 2023 a décidé de transférer le Siège social de LATRESNE (33360) - 5003, chemin du Port de l'Homme, à SARLIAC-SUR-L'ISLE (24420) - 10, route Nationale 21 - Le Moulin de Gréznignac, à compter du même jour, et de modifier l'art. 4 des Statuts en conséquence.

La Société sera donc désormais immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis, le Gérant
L23EJ37478

La Société dénommée **SCI MAHINA**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à BORDEAUX (33000), 43 rue Prunier, identifiée au SIREN sous le numéro 791647860 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX par une assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2023 a décidé de transférer son siège social sis à BORDEAUX, 43 rue Prunier à BORDEAUX, 39 rue Lataste à compter de la date de l'assemblée générale.

L23EJ37515

FONTAINE ROUSSEL & ASSOCIES
Notaires associés à LILLE (NORD),
42 rue Basse

4NEXTGEN
SASU au capital de 2.000 €
Siège social : 55 rue de Verdun -
33680 LACANAU
RCS BORDEAUX - N° SIREN
825.291.487

Suivant acte reçu par Me David GAUTIER, Notaire à Lille le 21 juillet 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.306 € afin de le porter à 6.306 €, par la création de 4.306 actions nouvelles. Les statuts sont modifiés en conséquence. Pour avis.

L23EJ37526



TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr.Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

IMMOBILIERE VAILLANT IV

Société à responsabilité limitée
Au capital de 379.000 € ramené à 96.000 €
Siège social : 23 Cours Edouard Vaillant
33300 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX 510 362 809

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société IMMOBILIERE VAILLANT IV en date du 28 juin 2022, aux termes desquelles il a été décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers sociaux, de procéder à la réduction du capital de la Société d'une somme de 357.000 € par voie de rachat de parts sociales et à la modification consécutive des statuts de la Société, le Gérant et l'Assemblée Générale Extraordinaire ont respectivement constaté par décision du 24 mars 2023 et par décision du 24 avril 2023 la réalisation de la condition suspensive affectant la réduction du capital, que le nombre total des actions présentées à l'achat par les associés est inférieur au nombre d'actions à racheter, et la réalisation définitive de la réduction de capital. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés et les mentions suivantes sont publiées :

Ancienne mention : Capital social : 379.000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 96.000 euros

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Le Président
L23EJ37539

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.echos-judiciaires.com

CABANES ET CHATEAU
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions
simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 74 rue Notre Dame
33000 BORDEAUX
531 225 068 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

L'AGE du 20 juillet 2023, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Laurent CHATEAU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Laurent CHATEAU demeurant 22 avenue Regnault - 33120 ARCAHON

Pour avis
Le Président

L23EJ37586

LE PETIT NICE
SARL au capital de 37000€
Rte de Biscarosse Pyla sur mer 33260
La test de Busch
RCS BORDEAUX 408075372
AVIS DE NON DISSOLUTION

Le 01/06/2023 statuant dans le cadre de l'article L223-42 du Code de Commerce, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Formalité au RCS de Bordeaux

Pour avis,

L23EJ37588



BOUEIX LOGISTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 30 500 euros
Siège social : rue de Fleurence
33290 BLANQUEFORT
RCS BORDEAUX 424 328 607

NOMINATION CAC SUPPLEANT

L'assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2023 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant : la société SARL L. AUDIT, 3 rue Matignon 33000 Bordeaux

Modification au RCS de BORDEAUX.
Pour avis et mention.

L23EJ37645

SA J.C.E.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 288 000 €
Siège social : 26 Rue Roger Touton - 33300 BORDEAUX
408 338 069 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 AVRIL 2023, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité d'administrateurs :

- Madame Hélène MURER, domiciliée à TRAUBACH LE BAS (68210) 13 rue du Stade, en remplacement de Madame Nathalie ANDRES, administrateur démissionnaire ;

- Monsieur Olivier RUYER, domicilié à NIEDERHAUSBERGEN (67207) 6 rue des Jardins.

Pour avis

Le Conseil d'Administration

L23EJ37719



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

ADJONCTION ACTIVITE

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2023, l'associé unique de la société à responsabilité limitée F et F, au capital de 500 euros, dont le siège social est situé Les Coudannes 33720 PODENSAC, immatriculée 834 642 126 RCS BORDEAUX, a décidé d'adopter à l'objet social les activités « fruits et légumes », et de modifier l'article 2 des Statuts.

L23EJ37745

SUNLID
SAS au capital de 100000 €
Siège social :
22 PARC D'ACTIVITE DE LALANDE ZA
LA 33450 Montussan
821 483 898 RCS de Libourne
L'AGE du 11/08/2023 a décidé de transférer le siège social 154 RUE DE ROME BUREAU 3 13006 Marseille
Radiation au RCS de Bordeaux et réimmatriculation au RCS de Marseille
L23EJ37755

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

123 C.S SAS au capital de 50.000 €
Siège social : 2-4 Boulevard de la Gare - 95210 Saint Gratien 883 324 816 RCS PONTOISE Suivant DAU en date du 09/08/2023, il a été décidé de prendre acte de la démission de Mr Sébastien ANNEQUIN de ses fonctions de Directeur Général et de transférer le siège social au 18 Allée d'Orléans - 33000 Bordeaux. Président : La société « SICCOIA 73 » Sarl au capital de 100.000 € ayant son siège social au 16 rue de la Franchise - 33000 Bordeaux, 529 568 065 RCS BORDEAUX. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de PONTOISE et immatriculée au RCS de BORDEAUX

L23EJ37775



Guillaume HARPILLARD
Associé à la Loi
26 rue de la Gare
33000 BORDEAUX
05 56 99 66 70

Par AGEX du 1^{er} juin 2023 la SAS **ORION**, capital : 1.000 euros, siège social : 31 ter rue Sébastien Gérard Castaing 33510 ANDERNOS LES BAINS, RCS BORDEAUX 895 162 576, a décidé conformément à l'article 1844-5 du Code civil, sa dissolution par suite de la réunion de toutes les parts en une seule main. Monsieur Nicolas KOPNIAIEFF, ancien Président, a été désigné comme mandataire de la société dissoute ; le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les créanciers de la société ORION peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les pièces relatives à cette dissolution sont déposées au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX auprès duquel doivent être notifiées les oppositions.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société ORION à son associée unique, la SAS KOP K COMPANY, capital : 162.000 euros, siège social : 31 ter rue Sébastien Gérard Castaing 33510 ANDERNOS LES BAINS, RCS BORDEAUX 834 499 212.

L23EJ37878

DISSOLUTIONS



CABINET EDBRECH-MULLER
Experts-comptables
32, rue du vieux Bourg
57970 VUTZ
Tél. 03 82 30 80 88

SCI LE THEATRE
Société Civile Immobilière en Liquidation au capital de 1 000.00 Euros
Siège social : 2-4, rue de la Fontaine 33180 SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE
Siège de liquidation : 12, Impasse des Flamants

33990 NAUJAC-SUR-MER
534 952 940 RCS BORDEAUX
DISSOLUTION : OUVERTURE
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Gina MUNCK, demeurant 12, Impasse des Flamants à NAUJAC-SUR-MER (33990), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 12, Impasse des Flamants à NAUJAC-SUR-MER (33990). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L23EJ37260

AVIS D'OUVERTURE DE LIQUIDATION

Dénomination sociale : SA MONO-POLE

Forme juridique : société anonyme.en liquidation.

Au capital social de 38,173,23€

Siège social 48 rue Sainte Catherine 33000 BORDEAUX

RCS de BORDEAUX n° 460 200 306

Cause de la liquidation cessation d'activité depuis plus de 10 années

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023, au 16, rue de Sauternes 33800 BORDEAUX, la dissolution de la société a été décidée. A été nommé liquidateur des opérations et destinataire de toute correspondance M. Michel LABBE, Avocat Honoraire 18 rue Bonbonnière 68440 ESCHENTZWILLER. Le dépôt des actes liquidatifs intervient auprès du TC de BORDEAUX

Le liquidateur amiable Me. Michel LABBE.

L23EJ37784

L'INCONTOURNABLE

EURL au capital de 7 700 €
Siège social : 1, 3 et 5 allée des tourterelles, 33740 ARES
33740 ARES
RCS de BORDEAUX n°508 676 947

L'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme RIFI Malika, demeurant 29 route de la jenny, 33680 LE PORGE, 33680 LE PORGE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
la liquidatrice

L23EJ37806

GRIRA SAHARA VOYAGES ET TRADITIONS

S.A.R.L. à capital variable en liquidation
Au capital de 1000€
Siège social : 8 Rue Andrée Descoubes 33520 BRUGES
Siège de liquidation : 22 Avenue Raymond Manaud 33520 BRUGES
494.002.637 RCS BORDEAUX

AVIS

L'AGE réunie le 15/09/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Gisèle GRIRA, demeurant 22 Avenue Raymond Manaud 33520 BRUGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 22 Avenue Raymond Manaud 33520 BRUGES. La correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au 4 Rue Benjamin Constant 18200 SAINT AMAND MONTROND. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au R.C.S.

L23EJ37871

CLÔTURES



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 17 JUILLET 2023, l'assemblée générale de la société **A.M.G. CONSULTING**, société par actions simplifiée au capital de 3000 Euros, dont le siège social est 14 Rue Cantelaudette Immeuble du Pont d'Aquitaine 33310 LORMONT, immatriculée 901 296 616 RCS BORDEAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexander ANEXIME de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23EJ37575

MARISA REVES D'INTÉRIEUR

Société en liquidation
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros
Siège de la liquidation : 11, Chemin du Plaisir 33460 MARGAUX-CANTENAC
R.C.S BORDEAUX n° 907 451 850

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société en date du 28 juillet 2023, et tenue à MARGAUX-CANTENAC, il a été approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de liquidateur de Madame Marisa POUILLOUX, demeurant 11, chemin du Plaisir à MARGAUX-CANTENAC (33460), et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ37690

RENOVATION CONCEPT

Société par actions simplifiée unipersonnelle Capital : 10 000 €
Siège social : 17 allées des Camélias
33127 MARTIGNAS SUR JALLES
RCS BORDEAUX 812 308 039

L'assemblée de liquidation du 11 août 2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur MARVILLE Guillaume de son mandat de liquidateur, et prononcé la liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

L23EJ37713

LOCATIONS GERANCES



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE LOCATION - GÉRANCE

Suivant un acte SSP du 24/04/2023, LE PRESOIR, SARL au capital de 397 500 euros, ayant son siège social 227 route du Camping, 33570 PETIT PALAIS ET CORNEMPS, immatriculé au RCS de LI-BOURNE sous le n°328 858 691 a confié en location-gérance à FRIMARK, SAS au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 81 rue du Pignada, 40200 MIMI-ZAN, en cours d'immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN, son fonds de commerce de : Bar, restaurant. Sis et exploité au 227 route du Camping, 33570 PETIT PALAIS ET CORNEMPS.

A compter du 15/05/2023 pour se terminer le 15/11/2023.

L23EJ37520

FONDS DE COMMERCE



Par acte sous signature privée du 10.07.2023 enregistré au SIE de BORDEAUX le 03.08.2023 (doss : 2023 0027591 ; ref : 3304P61 2023 A 06599), Monsieur Pierre BAGNOULS demeurant à IZAOURT (65370) 8 route de Saint Bernard, a cédé à Madame BAGNOULS née PAVEAU, demeurant à BRUGES (33520) 11 rue de la Prairie, un fonds de commerce de secrétariat à façon sis et exploité à LE BOUSCAT (33110), 220 avenue de la Libération au prix de un (1) Euro, avec entrée en jouissance le 10.07.2023. Les oppositions peuvent être reçues à l'adresse du fonds à l'attention de Madame BAGNOULS dans les 10 jours de la dernière des publicités légales. POUR AVIS.

L23EJ37401

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bertrand FAYE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRES CŒUR DU BASSIN, Maîtres Thomas de RICAUD, Bertrand FAYE et Fabien ROUCHOUT notaires associés», société multi-offices titulaire des études de LANTON (33138), 29 avenue de la République, d'AUDENGE (33980), 3 avenue de Certes, et d'ANDERNOS-LES-BAINS (33510) 22 avenue d'Arès, et exerçant en qualité de notaire à AUDENGE, le 10 août 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

Monsieur Gérard Jean PASQUIER, retraité, et Madame Brigitte Jeanine Marie ROUSSEL, sans profession, demeurant ensemble à AUDENGE (33980) 23 rue des Souchets.

Monsieur est né à POITIERS (86000) le 14 novembre 1954,

Madame est née à BAGNEUX (92220) le 14 février 1957.

Mariés à la mairie de CACHAN (94230) le 25 juin 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ37561

AUTRES ANNONCES

Par testament olographe du 12 mai 2011, Monsieur Henri LUQUEDEY, demeurant à BAZAS (33430) 4 chemin dit de Marmande, EHPAD CAILLAVET, célibataire, né à CAUVIGNAC (33690) le 29 mai 1937 décédé à BAZAS (33430) le 1^{er} avril 2023 a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Laurent LATOURNERIE notaire à BAZAS (33430), suivant procès-verbal du 25 juillet 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de BORDEAUX le 1^{er} août 2023. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Sabrina LAMARQUE-LAGÜE, notaire à CAPTIEUX (33840) 16 route de Bazas, notaire chargé du règlement de la succession.

L23EJ37528

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Mme Marie-Rose CHAUSSERIE épouse LACROTTE avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire :

Sur la commune de **BUDOS (Gironde)**, la ou les parcelle(s) suivante(s) :

Section N° Adresse ou lieudit Contenance

D 0554 LANDE DE COURBINE 68 a 00 ca

D 0555 LANDE DE COURBINE 92 a 90 ca

D 0769 LA FONT DE MAGNE 09 a 55 ca

D 0775 LA FONT DE MAGNE 43 a 30 ca

D 0921 LABURTHE 09 a 83 ca

D 0933 LARREMOUNA-OUEST 11 a 80 ca

D 0934 LARREMOUNA-OUEST 01 a 48 ca

D 0936 LARREMOUNA-OUEST 21 a 95 ca

Contenance totale 02 ha 58 a 81 ca

Moyennant le prix principal de HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de BUDOS de cet avis de vente, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Daniel BEAUTEMPS, notaire à SORE (40430), 51 rue Broustra, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

L23EJ37638

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT LA PARUTION
DE VOTRE DANS NOTRE JOURNAL
PUBLICITÉ TOUS LES VENDREDIS



1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs économiques de la région

1 Tarif
très attractif

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

POUR ÉCOURTER LES DÉLAIS,
PENSEZ À NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :

echos-Judiciaires.com

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 09 août 2023)

DEHAESE Robert, 98 B Rue Dejean Castaing, 33470 Gujan Mestras, RM 790 422 141. Travaux De Maçonnerie Générale Et Gros Oeuvre De Bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357976

SARL MOULIERE EMBALLAGE-DIS-COUNT PRIMEURS, 4 la Moulière, 33730 Balizac, RCS BORDEAUX 533 736 005. Commerce de gros (commerce Interentreprises) de fruits et légumes ainsi que toutes activités connexes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 mai 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357943

SARL PHMLOCARENTE, 44 Bis Quai Deschamps, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 809 743 552. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 juin 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357950

SARL AEREA, 57 Allée des Lettres Persanes, 33650 la Brède, RCS BORDEAUX 878 906 155. La réalisation de sols industriels en béton, dallage industriel et décoratif. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 septembre 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357961

DURAND Michel, 331 Avenue de Francillon, 33127 Saint-Jean-D'Ilac, RCS BORDEAUX 417 918 083. Achat Et Vente D'Articles En Papier, En Carton Ou Tous Autres Articles De Fête Et De Table. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357964

SARL LES ANGES DE LA BEAUTE, 1 Place de la Libération, 33410 Cadillac-Sur-Garonne, RCS BORDEAUX 911 480 515. Exploitation d'un fonds de commerce d'esthétique, esthétique épilation soins visage et corps spa extension de cils et d'ongles tatouages semi permanent sourcils. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juillet 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357967

SAS BIRANE EXPRESSE, 15 Chemin Louis Denis Mallet, Résidence Terre Soleil Vert Apt, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 920 110 954. Transport et livraison des colis et marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de Pma, déménagement, sous-traitance auprès des entreprises de transport. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 juillet 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357970

SARL DUFAURE ELEC, 22 le Hameau des Coudannes, 33720 Podensac, RCS BORDEAUX 947 905 428. Travaux d'installation, de dépannage et de réparation d'électricité générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 juillet 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357973

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 10 août 2023)

SAS COLLECTION GRAND TRI-ANON HOTELS, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 492 938 972. Prise de participations-holding. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 juillet 2023 désignant administrateur la SCP CBF & ASSOCIES, 58 rue Saint Genès 33000 BORDEAUX, prise e, la personne de Maître Christian CAVI-GLIOLI et la SELARL AJASSOCIES, 90 boulevard Flandrin 75116 PARIS, prise en la personne de Maître Franck MICHEL mandataire judiciaire la SELARL FIRMA, 53 cours Georges CLEMENCEAU 33000 BORDEAUX et la SELARL EKIP 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 BORDEAUX CEDEX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357937

SAS INVESTMENTS FUNDS BORD'OH (IFB), 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 493 385 231. Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 juillet 2023 désignant administrateur la SCP CBF & ASSOCIES, 58 rue Saint Genès 33000 BORDEAUX, prise e, la personne de Maître Christian CAVI-GLIOLI et la SELARL AJASSOCIES, 90 boulevard Flandrin 75116 PARIS, prise en la personne de Maître Franck MICHEL avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire la SELARL FIRMA, 53 cours Georges CLEMENCEAU 33000 BORDEAUX et la SELARL EKIP 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 BORDEAUX CEDEX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357940

SAS FINVESTCORP, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 395 382 039. Prise de participation dans toutes entités juridiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 17 juillet 2023 désignant administrateur la SCP CBF & ASSOCIES, 58 rue Saint Genès 33000 BORDEAUX, prise e, la personne de Maître Christian CAVI-GLIOLI et la SELARL AJASSOCIES, 90 boulevard Flandrin 75116 PARIS, prise en la personne de Maître Franck MICHEL mandataire judiciaire la SELARL FIRMA, 53 cours Georges CLEMENCEAU 33000 BORDEAUX et la SELARL EKIP 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 BORDEAUX CEDEX Les déclarations des créances

sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357931

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE

(Jugement du 09 août 2023)

SAS EUROFINES EVIC PRODUCT TESTING FRANCE, 122 Rue Croix de Seguey, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 470 200 700. Toute opération industrielle in Vivo in Vitro et commerciale intéressant la recherche scientifique expérimentation exploitation de résultats expérimentaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELAS Arva Administrateurs Judiciaires Associés 6 Rue d'Enghien 33000 Bordeaux mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13302547357928

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE
CESSION

(Jugement du 09 août 2023)

SAS WebEngineering, 41b Cours de Verdun, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 789 733 508. Création et exploitation de sites internet notamment à usage

de place de marchés et de réseaux sociaux dédiés aux prestations de services. prestations de tous services d'ingénierie, de conseil en technologies, Télématiques, informatiques, financiers ou commerciaux, de services d'information. Jugement arrêtant le plan de cession.
13302547357958

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 09 août 2023)

SAS INBAT, 53 Avenue de la Forêt, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 421 589 276. Activité de bureau d'étude, de conseil, d'arbitrage, d'ingénierie et de coordination de sécurité dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, coordination de travaux, contractant général pour la réalisation de bâtiments quels qu'ils soient. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.
13302547357934

SAS WebEngineering, 41b Cours de Verdun, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 789 733 508. Création et exploitation de sites internet notamment à usage de place de marchés et de réseaux sociaux dédiés aux prestations de services. prestations de tous services d'ingénierie, de conseil en technologies, Télématiques, informatiques, financiers ou commerciaux, de services d'information. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.
13302547357955

SE CHARGENT DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE
WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

L'entreprise et cotisations sociales

du côté des tribunaux

Revue de récentes décisions de justice en matière de contrôles et redressements Urssaf.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

En l'espèce, dans le cadre de la solidarité financière, l'Urssaf a produit huit pages sur 21 du procès-verbal concernant le contrôle de l'entreprise. Sur quelques lignes, sont décrites les constatations effectuées par l'inspecteur, qui mentionne la présence de huit salariés, sans préciser leur noms, et affirme qu'ils ont confirmé l'identité de leur employeur. Aucun document ne renseigne l'identité des travailleurs contrôlés par l'inspecteur. Dans ces conditions, la communication d'un procès-verbal de constat de travail dissimulé incomplet, qui ne détaille pas les constatations de l'inspecteur, et dont le donneur d'ordre conteste l'existence ou le contenu, ne permet pas de mettre en œuvre la solidarité financière. (Toulouse, 4^e Chambre, section 3, 7 juillet 2023, RG n° 21/02410)

LETTRE D'OBSERVATIONS

Dès lors qu'en l'absence de disposition réglementaire empêchant l'Urssaf de délivrer une seconde lettre d'observations, en remplacement de la première, les formalités substantielles ont été respectées, après la délivrance de cette seconde lettre d'observations, le principe du contradictoire est respecté. (Metz, Chambre Sociale-Section 3, 29 juin 2023, RG n° 21/01821)

CONTRAINTE

La contrainte doit être signée par le directeur de l'organisme de recouvrement ou par son délégataire. En cas de délégation, cette dernière doit être antérieure à la date de délivrance de la ou des contraintes litigieuses. Mais il ne résulte d'aucun texte que la délégation de pouvoir doit être produite en annexe de la signification ou de la notification de la contrainte. (Amiens 2 protection sociale, 27 juin 2023, RG n° 21/02412)

La mention figurant sur la contrainte et sur les mises en demeure « régime général » permet au cotisant de connaître suffisamment la nature et la cause de son obligation. (Amiens 2 protection sociale, 27 juin 2023, RG n° 21/02412)

L'omission de la signature de l'huissier et de l'indication de son nom à l'acte de signification de la contrainte n'entraîne pas l'inexistence de l'acte. Elle constitue seulement un vice de forme dont la sanction est subordonnée aux conditions de l'article 114 du Code de procédure civile, c'est-à-dire à la démonstration qu'il en serait résulté un grief. (Montpellier chambre 3, 28 juin 2023, RG n° 19/00052)

Si la contrainte, comme la mise en demeure, doit être motivée et permettre au cotisant de connaître la nature, la cause et l'étendue de son obligation, elle peut être valablement motivée par référence aux mises en demeure. En l'espèce, il existe effectivement une différence d'un jour entre les dates mentionnées sur les mises en demeure et celle indiquée dans la contrainte. Cependant, elles comportent le même numéro de dossier et le montant des cotisations, contributions et majorations de retard, ainsi que les périodes auxquelles elles se rapportent, sont identiques : ces mentions permettent de savoir à quelles mises en demeure la contrainte se réfère. En conséquence, c'est à juste titre que le tribunal n'a pas fait droit à la demande d'annulation de la contrainte pour défaut de motivation (Rouen, Chambre sociale et des affaires de sécurité sociale, 30 juin 2023, RG n° 20/04272)

RECOURS

Il incombe au juge de constater que la personne à qui est faite la notification par voie postale a bien reçu la lettre, dès lors qu'elle le conteste. En l'espèce, l'organisme de recouvrement, pour justifier que le cotisant aurait bien reçu la notification de la décision de la Commission de recours amiable (CRA) a produit un accusé de réception qui porte une signature différente de celle apposée sur un procès-verbal d'audition. Cette divergence de signature ne permettant pas de retenir qu'il a bien reçu la décision de la CRA, le délai de recours n'a pas couru à son égard. (Orléans, Chambre Sécurité Sociale, 11 juillet 2023, RG n° 22/00310) ■

Crédit d'impôt pour les bornes de recharge

L'installation dans un logement d'une borne de recharge pour véhicules électriques ouvre droit à un crédit d'impôt de 300 euros.

La loi de finances pour 2023 a prorogé jusqu'au 31 décembre 2025 le crédit pour les bornes de recharge de véhicules électriques équipant un logement. Le crédit d'impôt est égal à 75 % des dépenses engagées, dans la limite de 300 euros par système de charge. Les couples soumis à imposition commune, et les personnes vivant maritalement, peuvent bénéficier de deux crédits d'impôt pour deux bornes de recharges. Le crédit d'impôt concerne les occupants du logement, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, à l'exception des propriétaires qui donnent en location (y compris en location saisonnière), qui peuvent par ailleurs déduire les dépenses de leurs revenus fonciers. Le logement peut être la résidence principale du contribuable ou, et à la fois, sa résidence secondaire (mais une seule résidence secondaire).

Aucune condition d'ancienneté du logement n'est désormais exigée. Il peut s'agir d'un logement déjà achevé, acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement, ou d'un logement que le contribuable fait construire. Dans les immeubles collectifs, le crédit d'impôt des locataires est calculé, soit la base des dépenses qu'ils ont payées personnellement, soit sur la base de la quote-part des dépenses mise à leur charge (dans les parties communes ou privées).

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses prises en compte sont les dépenses d'acquisition et de pose (pièces et fournitures, travaux liés à sa pose tels que raccordement au réseau électrique, modification du tableau électrique, etc.). Les bornes de recharge doivent être reliées à une prise spécifique dédiée et non à une prise domestique non dédiée. Le matériel acquis directement par le contribuable n'est pas éligible même s'il est installé par un professionnel.

Le matériel doit être conforme à la norme NF-EN62196-2 et au décret 2017-26 du 12 janvier 2017.

JUSTIFICATIFS

La facture justificative doit mentionner l'identité du contribuable. En cas de pluralité de contribuables dans le même logement, la facture doit mentionner l'identité de chacun d'eux et, le cas échéant, la quote-part de la dépense payée par chacun (à défaut, le crédit d'impôt est réparti à parts égales entre eux). Dans les sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu, le crédit d'impôt est réparti à proportion de la quote-part des droits du contribuable dans la société. ■

Références

Code général des impôts, article 200 quater C ;
Bulletin officiel des impôts,
BOI-IR-RICI-285 du 27 juin 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2022	JUIN 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,55	117,65	+ 4,5 %
INDICE HORS TABAC	111,8	116,75	+ 4,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 267,70	-1,4%	12,3%	10,6%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 537,00	-1,5%	11,3%	8,9%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 288,57	-2,5%	13,0%	13,2%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 437,86	-1,5%	15,6%	3,3%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 037,65	-3,4%	37,5%	10,0%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 389,64	-0,6%	-0,8%	-1,6%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 767,28	-2,1%	13,2%	14,1%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 985,22	-1,1%	2,4%	-1,7%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	32 238,89	-0,5%	23,5%	11,7%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 176,18	-1,9%	2,8%	-3,0%	3 395,00	3 089,26	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,85	-0,7%	2,3%	26,1%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-7,8%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,66	-3,7%	-19,4%	31,7%	4,58	3,40	0,8%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	3,57	6,6%	213,7%	186,1%	3,60	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,50	-3,8%	6,8%	1,6%	66,50	54,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	474,00	-0,8%	0,0%	2,2%	530,00	458,00	8,0%
EAUX DE ROYAN	86,00	-2,8%	4,2%	-1,1%	94,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,09	-39,7%	-86,5%	-99,1%	2,38	0,09	-
FERMENTALG	0,62	-16,0%	-59,3%	-75,4%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	3,91	-5,3%	-12,5%	8,9%	4,48	3,91	-
GPE BERKEM	4,11	-2,1%	-15,1%	-53,6%	7,12	3,90	-
GPE PAROT (AUTO)	2,10	18,0%	-1,9%	14,4%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	17,36	3,0%	-16,9%	-34,0%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	14,95	4,2%	26,2%	26,4%	15,85	11,90	-
I.CERAM	5,40	-21,7%	-47,1%	-59,2%	13,95	5,40	-
I2S	6,20	4,2%	1,6%	8,8%	6,45	5,60	2,3%
IMMERSION	2,72	-6,2%	6,3%	-45,6%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,16	-11,5%	-5,9%	-14,0%	0,26	0,15	-
KLARSEN DATA	3,65	26,3%	137,0%	67,8%	3,85	1,47	-
LECTRA	29,00	2,7%	-17,6%	-19,3%	40,70	25,70	1,7%
LEGRAND	90,96	-1,0%	21,6%	11,9%	93,00	75,22	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-55,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	10,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,60	-3,5%	-2,9%	-12,5%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	26,20	1,9%	-5,8%	10,9%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,24	-8,1%	58,8%	11,8%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,15	-2,6%	15,3%	-32,4%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPaR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



TRANSMETTEZ VOTRE PASSION. LES NOTAIRES GIRONDINS TRANSMETTENT LE RESTE.

Découvrez notre dernier film en prenant en photo
le **QR CODE** avec votre téléphone.

Plus d'infos sur
chambre-gironde.notaires.fr



Chambre des notaires
de la Gironde



PARTENAIRE OFFICIEL